Quatre-vingt-quatrième année. — N° 204. Le Numéro : 15 francs. Lundi 25 et Mardi 26 Août 1952.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES


| ABONNEMENTS | LOIS ET DÉCRETS | | | Débats de l'Assemblée nationale | Débats du Conseil de la République | Débats de l'Assemblée de l'Union française | Avis et Rapports du Conseil économique | ÉDITION COMPLÈTE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Compte Chèque postal : 9063.13, Paris | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS |
| | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS |
| Métropole et France d'outre-mer . | 3.450 | 1.800 | 950 | 800 | 600 | 400 | 250 | 5.000 | 2.800 | 1.600 |
| Etranger . . . . . | 6.600 | 3.400 | 1.750 | 2.100 | 1.600 | 800 | 450 | 12.500 | 6.550 | 3.500 |

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
**QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e**

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS


## SOMMAIRE


### DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

**Ministère des affaires étrangères.**

*Décrets* des 11 et 20 août 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8165).

**Ministère de la défense nationale.**

*Tableau* des désignations coloniales du 25 août 1952 (p. 8167).

**Ministère des finances et des affaires économiques.**

*Arrêté* du 23 août 1952 portant ouverture de concours à l'institut national de la statistique et des études économiques (p. 8176).

**Ministère de l'éducation nationale.**

*Arrêtés* portant détachements :

Enseignement du second degré (p. 8177).

Enseignement du premier degré (p. 8177).

**Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.**

*Décret* du 20 août 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8179).

**Ministère du travail et de la sécurité sociale.**

*Décret* du 19 août 1952 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8179).

*Arrêté* du 29 juillet 1952 portant création d'une régie de recettes (p. 8179).

*Arrêté* du 22 août 1952 fixant la composition de la sous-commission de la commission supérieure des conventions collectives prévue à l'article 31 *x*, *a*, du chapitre IV *bis* du titre II du livre 1er du code du travail (p. 8180).

**Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.**

*Arrêté* portant désignation des président, présidents de section titulaires et suppléants de la commission nationale des dommages de guerre (p. 8180).

**Suspension** temporaire de fonctions (p. 8180).

### INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

**Assemblée nationale.** — Réunions de commissions (p. 8180).

### AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

*Avis* relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 8181).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Avis* de concours pour l'emploi d'inspecteur adjoint stagiaire des régies financières au Maroc (p. 8185).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

*Avis* aux importateurs de citrons originaires et en provenance du Liban (p. 8181).

*Avis* aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de Grande-Bretagne (p. 8181).

*Avis* aux importateurs de produits originaires et en provenance de Norvège (additif) (p. 8181).

*Avis* relatif au tirage de la trente et unième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 8181).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

*Tarifs* de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 8482).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

*Avis* aux importateurs de citrons originaires et en provenance du Liban (p. 8481).

**Annonces** (p. 8486).

## DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

**Assemblée nationale.** — Annexes: feuilles 83 à 85 (session de 1951) (pour l'édition complète). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

# SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 18 au 24 août 1952.

## ASSEMBLEE NATIONALE

### Feuille 65.

*Exonération de la taxe à l'achat sur les blés.* — Projet de loi. p. 2049

*Non-augmentation du prix du pain.* — Proposition de résolution de M. Quinson..... p. 2049

*Conditions dans lesquelles le statut militaire sera appliqué au personnel des formations militaires féminines.* — Proposition de résolution de M. Vendroux..... p. 2049

*Complément aux dispositions de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 concernant les droits des combattants volontaires de la Résistance et déportés et internés de la Résistance.* — Proposition de loi de M. Soustelle.. p. 2050

*Sommes allouées aux communes de la Seine en 1942 et 1943 sous le titre: « Moyen d'équilibre ».* — Proposition de loi de M. Quinson..... p. 2050

*Fixation à trois ans de la durée du mandat des membres des comités d'entreprise.* — Proposition de loi de M. Meck. p. 2050

*Refus d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne relative à la parité de traitement entre les fonctionnaires algériens et métropolitains.* — Rapport par M. Rabier..... p. 2051

*Allocation aux rentiers viagers et aux économiquement faibles d'une indemnité proportionnelle au relèvement des salaires.* — Proposition de résolution de M. Joseph Denais ..... p. 2052

*Attribution d'un supplément indiciaire au personnel non officier de la gendarmerie ayant la qualité d'officier de police judiciaire auxiliaire du procureur de la République.* — Proposition de résolution de M. Médecin.... p. 2052

*Prescription d'un enseignement comportant les règles de la circulation routière.* — Proposition de résolution de M. Meck..... p. 2052

*Statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo.* — Proposition de loi de M. Razac..... p. 2053

*Ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Finances) en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie.* — Projet de loi ..... p. 2055

*Modification de l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer.* — Avis..... p. 2055

*Procédure devant le juge de paix en matière de contestations nées à l'occasion des élections de délégués du personnel et de délégués au comité d'entreprise.* — Avis..... p. 2055

*Redressement financier de la sécurité sociale.* — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 2056
Rapport par M. Viatte..... p. 2056

*Classification en catégorie B (service actif) pour le bénéfice de la loi du 28 septembre 1948 sur les pensions civiles et militaires des conducteurs d'automobiles des postes, télégraphes et téléphones.* — Proposition de loi de M. Barthélémy..... p. 2057

*Etablissement de la parité entre la carrière et le classement indiciaire des fonctionnaires de l'Etat et des agents des communes des collectivités publiques ayant une qualification et des fonctions comparables.* — Proposition de loi de M. Rosenblatt..... p. 2057

*Amnistie en matière d'élection dans les quatre départements d'outre-mer.* — Proposition de loi de M. Emmanuel Véry ..... p. 2058

*Report jusqu'au 30 novembre de la date limite du 31 août fixée par la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 portant amnistie fiscale.* — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 2058

*Organisation d'une exposition de l'Union française à Marseille en 1952.* — Proposition de loi de M. Defferre..... p. 2058

*Représentation de la France au 9e congrès international des industries agricoles.* — Proposition de résolution de M. Ducos..... p. 2059

*Modification de l'article 183 du code général des impôts relatif au taux de la taxe proportionnelle.* — Proposition de loi de M. Delachenal..... p. 2059

*Carrière des fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat et des collectivités locales invalides de guerre, ou prisonniers de guerre évadés.* — Proposition de loi de M. Darou..... p. 2060

*Echelonnement des sorties de vins de la propriété pour la récolte 1951.* — Rapport par M. Jean Léon..... p. 2060

*Etendue des activités industrielles de l'Etat, des établissements publics à caractère industriel et commercial et de certaines sociétés d'économie mixte et création de la société nationale pour la gestion des fonds publics.* — Proposition de loi de M. Armengaud..... p. 2061

*Aide aux victimes des orages et inondations dans le département de l'Isère.* — Proposition de loi de M. Garavelle.. p. 2070

*Aide aux victimes des orages et inondations dans la région de Colmar et Ensisheim.* — Proposition de résolution de M. Ritzenthaler..... p. 2070

*Fixation de la ration journalière de vin aux soldats des trois armes à un litre par jour et par homme.* — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 2070

*Exonération de la taxe d'achat sur les blés.* — Rapport par M. Pierre Abelin..... p. 2070

*Réforme de la sécurité sociale comportant une subvention de l'Etat.* — Proposition de résolution de M. Meck.... p. 2071

*Modification de l'article 30 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relative aux redevances ou occupation de bâtiments provisoires.* — Avis par M. Guy La Chambre..... p. 2071

*Modification de l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 portant statut du fermage et du métayage.* — Proposition de loi de M. Charpentier..... p. 2071

*Classification des agents de travaux des conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans les emplois de fonctionnaires de la catégorie B, dite des « services actifs ».* — Proposition de résolution de M. André Rey.. p. 2072

*Suppression de l'alinéa 6 de l'article 5 et de l'article 83 du règlement de l'Assemblée nationale qui établissent et règlent le scrutin public à la tribune.* — Proposition de résolution de M. Defos du Rau..... p. 2072

*Concentration « à chaud » des vins de faibles degrés en vue d'augmenter le degré recherché par le consommateur sans la participation de l'Etat.* — Proposition de résolution de M. Badie..... p. 2073

*Classification en catégorie B (service actif), en vue de leur accorder le bénéfice de la loi du 20 septembre 1948 sur les pensions civiles et militaires, des contrôleurs et contrôleurs principaux des installations électro-mécaniques.* — Proposition de loi de M. Barthélémy..... p. 2073

*Exonération de tous impôts industriels et commerciaux en faveur des pêcheurs artisans, soumission à la taxe de 5 p. 100 des gains réalisés par les patrons pêcheurs naviguant au titre de leur rémunération à la part et représentation de la profession de marin pêcheur dans les commissions départementales de répartition des impôts directs.* — Proposition de loi de M. Signor.... p. 2073

*Indemnisation des commerçants, industriels ou artisans de la perte de leur droit au bail des immeubles ou locaux dans lesquels ils exploitaient leur fonds, lorsque ces immeubles ou locaux ont été détruits par suite de faits de guerre.* — Proposition de loi de M. Triboulet..... p. 2074

*Organisation d'une meilleure prévention des intoxications d'origine alimentaire.* — Proposition de résolution de M. Barrot..... p. 2075

*Abrogation du décret du 9 juin 1934 concernant l'utilisation des médecins, chirurgiens, pharmaciens dans les services administratifs.* — Proposition de loi de M. Soustelle ..... p. 2076

*Conditions de fonctionnement des coopératives d'administrations publiques et d'entreprises nationalisées ou privées.* — Proposition de loi de M. Marcellin..... p. 2076

*Statut des professions d'agent immobilier, de mandataire en vente de fonds de commerce et de négociant en biens.* — Rapport par M. André-Joseph Hugues..... p. 2077

*Statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.* — Avis..... p. 2080

**Feuille 66.**


*Statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.* — Avis (*suite*)..... p. 2081

*Prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer.* — Résolution..... p. 2084

*Complément à l'article 1590 du code civil.* — Avis..... p. 2084

*Aide aux victimes de la grêle aux populations de Seine-et-Oise.* — Proposition de résolution de M. Jean-Paul Palewski ..... p. 2084

*Prix du blé de la récolte 1951.* — Proposition de loi de M. Laplace..... p. 2084

*Aide aux victimes de la grêle dans la région Sud de Paris.* — Proposition de résolution de M. Midol..... p. 2085

*Aide aux ouvriers et ouvrières du textile victimes de la fermeture totale ou partielle d'usines du centre lainier Roubaix-Tourcoing.* — Proposition de loi de Mme Galicier ..... p. 2085

*Modification de certaines dispositions du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines en ce qui concerne la retraite des ouvriers mineurs.* — Projet de loi..... p. 2085

*Création d'un comité national interprofessionnel d'exportation des vins de consommation courante et des vins délimités de qualité supérieure.* — Rapport par M. Thibault ..... p. 2086

*Développement du progrès technique dans la production du blé.* — Rapport par M. Charpentier..... p. 2087

*Modification de l'article 107 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée en ce qui concerne les étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire.* — Projet de loi..... p. 2087

*Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi relative à l'aménagement des lotissements défectueux.* — Résolution..... p. 2088

*Redressement financier de la sécurité sociale.* — Avis..... p. 2088

Rapport par M. Viatte..... p. 2088

*Suppression des droits de succession entre époux et en ligne directe pour l'habitation familiale et les fonds d'exploitation agricoles, artisanaux ou commerciaux à usage familial.* — Proposition de loi de M. Trémouilhe.. p. 2088

*Participation des sociétés d'assurances à un fonds de garantie automobile.* — Proposition de loi de M. Degoutte..... p. 2089

*Institution d'un fonds de garantie au profit des victimes d'accidents causés par les véhicules automobiles.* — Projet de loi..... p. 2090

*Prévision des mesures augmentant les prestations familiales, y compris les indemnités compensatrices et la majoration exceptionnelle dans la même proportion que le salaire minimum garanti. — Application de la loi du 22 août 1946 sur les prestations familiales.* — Proposition de résolution de M. Bouxom..... p. 2091

*Etablissement du plan de financement pour la construction de locaux scolaires, d'établissements hospitaliers et de bâtiments publics.* — Proposition de loi de M. Jean Durand ..... p. 2091

*Aide aux victimes de l'orage dans la région Sud de Paris.* — Proposition de résolution de M. Béné..... p. 2092

*Payement effectif des indemnités accordées aux travailleurs du bâtiment et des travaux publics en cas d'intempéries.* — Proposition de loi de M. Gabriel Paul.. pp. 2092 et 2093

*Remise en vigueur de certaines dispositions de l'article 367 du code général des impôts permettant le report des contingents d'alcool de pommes, poires, de cidre et de poiré sur les contingents des campagnes suivantes dans le cas où ces contingents ne seraient entièrement absorbés au cours d'une campagne.* — Proposition de résolution de M. Monin..... p. 2093

*Proscription de l'utilisation du ferrocyanure de potassium pour le traitement des vins blancs.* — Proposition de loi de M. Viatte ..... p. 2094

*Demande en autorisation de poursuite contre des membres de l'Assemblée* ..... p. 2094

*Institution, en octobre ou novembre 1951, d'un examen pour l'obtention du certificat de cardiologie ouvert aux étudiants en médecine ayant accompli leur cycle d'études et les stages exigés.* — Proposition de résolution de M. Médecin..... p. 2094

*Repos hebdomadaire dans la gendarmerie nationale et la garde républicaine.* — Proposition de résolution de M. Penoy..... p. 2095

*Aide aux victimes des orages dans la région Sud de Paris.* — Proposition de résolution de M. Métayer..... p. 2095

*Prolongation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.* — Refus partiel d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne ..... p. 2095

*Bénéfice, au profit des titulaires d'une pension de veuve et de reversion ou du secours viager, de la majoration prévue pour les veuves ayant eu au moins trois enfants.* — Proposition de loi de M. Meck..... p. 2096

*Non-reconduction du décret du 11 septembre 1931 déclarant d'utilité publique le projet d'adduction des eaux du val de Loire à la ville de Paris.* — Rapport par M. Dezarnaulds ..... p. 2096

*Modification de l'article 1er de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives en vue d'instituer l'échelle mobile du salaire minimum national interprofessionnel garanti.* — Proposition de loi de M. Robert Coutant ..... p. 2098

*Institution d'un compte spécial du Trésor.* — Avis par M. Raingeard..... p. 2098

*Modification de certaines dispositions du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines en ce qui concerne la retraite des ouvriers mineurs.* — Rapport par M. Sion..... p. 2099

*Ouverture de nouveaux délais de réclamation contre les résultats de la revision accélérée des évaluations des propriétés non bâties, prescrites par les articles 27 et 28 de la loi n° 48-809 du 13 juin 1948.* — Proposition de loi de M. Raffarin..... p. 2099

*Modification du statut des travailleurs à domicile.* — Proposition de loi de M. Adrien Renard..... p. 2100

*Création, à partir d'octobre 1951, dans le département de la Seine, d'un nombre de postes d'instituteurs suffisant pour répondre aux exigences des effectifs scolaires et de l'application de la loi Jules-Ferry sur la fréquentation scolaire et de la loi n° 51-315 du 8 mai 1951 relative aux instituteurs remplaçants.* — Proposition de loi de Mlle Marzin..... p. 2101

*Création d'une société d'études d'économie mixte pour l'aménagement général des régions comprises entre Rhône et Océan.* — Avis..... p. 2102

*Application aux personnels des hôpitaux psychiatriques autonomes des dispositions de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 relative aux pensions civiles et militaires.* — Avis ..... p. 2102

*Attribution aux salariés du commerce et de l'industrie appelés à accomplir une période de réserve d'une indemnité égale à leur salaire durant toute la durée de leur période.* — Proposition de loi de M. Guyot..... p. 2102

*Reclassement des agents de travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans les emplois de fonctionnaires de la catégorie B dite des services actifs.* — Proposition de loi de M. Bardon..... p. 2102

*Aide aux sinistrés des départements de la Seine et de Seine-et-Oise victimes des récents orages.* — Proposition de résolution de M. Quinson..... p. 2103

*Aide aux victimes des orages dans le département de la Meuse.* — Proposition de résolution de M. Rousselot..... p. 2103

*Aide aux victimes d'un cyclone à la Martinique.* — Proposition de résolution de M. Bissol..... p. 2102
Proposition de résolution de M. Emmanuel Véry..... p. 2103

*Etude de la situation de la main-d'œuvre nord-africaine dans la région lyonnaise.* — Proposition de résolution de M. Soustelle..... p. 2103

*Prise en considération de la disproportion entre les indemnités allouées aux sinistrés par faits de guerre et celles versées aux prestataires de réquisitions et réalisation d'une parité dans les indemnisations allouées à ces deux catégories de dépossédés.* — Proposition de résolution de M. Vendroux..... p. 2104

*Ratification de la convention entre la France et le Conseil de l'Europe sur l'application de la législation française de sécurité sociale au personnel dudit Conseil.* — Projet de loi..... p. 2104

*Intégration dans le code d'instruction criminelle de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à la perception d'amendes de composition* — Projet de loi..... p. 2105

*Modification de l'article 594 du code d'instruction criminelle.* — Projet de loi..... p. 2105

*Durée de conservation par les greffiers des dossiers prévus à l'article 79 du code de procédure civile.* — Projet de loi ..... p. 2106

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères). — I: Services des affaires étrangères).* — Projet de loi..... p. 2106

**Feuille 67.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — I: Services des affaires étrangères).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2113

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — II. Service des affaires allemandes et autrichiennes).* — Projet de loi..... p. 2115

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — III: Haut commissariat de la République française en Sarre).* — Projet de loi..... p. 2123

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Agriculture).* — Projet de loi..... p. 2128

**Feuille 68.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Agriculture).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2145

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Anciens combattants et victimes de la guerre).* — Projet de loi.. p. 2150

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Education nationale).* — Projet de loi..... p. 2161

**Feuille 69.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Education nationale).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2177

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Etats associés. — I: Dépenses civiles).* — Projet de loi..... p. 2193

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — I: Charges communes).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2209

**Feuille 70.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — I: Charges communes).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2209

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — II: Services financiers).* — Projet de loi..... p. 2216

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires économiques).* — Projet de loi..... p. 2239

**Feuille 71.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires économiques).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2241

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (France d'outre-mer. — I: Dépenses civiles).* — Projet de loi.. p. 2250

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Industrie et énergie).* — Projet de loi..... p. 2265

**Feuille 72.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Industrie et énergie).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2273

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Intérieur).* — Projet de loi..... p. 2277

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Justice).* — Projet de loi..... p. 2289

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Marine marchande).* — Projet de loi..... p. 2301

**Feuille 73.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Marine marchande).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2305

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Présidence du conseil).* — Projet de loi..... p. 2311

**Feuille 74.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Présidence du conseil).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2337

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Reconstruction et urbanisme).* — Projet de loi..... p. 2338

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Santé publique et population).* — Projet de loi..... p. 2348

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travail et sécurité sociale).* — Projet de loi..... p. 2360

**Feuille 75.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. — I: Travaux publics, transports et tourisme).* — Projet de loi..... p. 2369

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. — I: Aviation civile et commerciale).* — Projet de loi..... p. 2383

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Imprimerie nationale).* — Projet de loi..... p. 2395

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Légion d'honneur et Ordre de la Libération).* — Projet de loi.. p. 2400

**Feuille 76.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Légion d'honneur et Ordre de la Libération).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2401

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Monnaies et médailles).* — Projet de loi..... p. 2407

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Postes, télégraphes et téléphones. — Caisse nationale d'épargne).* — Projet de loi..... p. 2413

**Feuille 77.**

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Postes, télégraphes et téléphones. — Caisse nationale d'épargne).* — Projet de loi *(suite)*..... p. 2433

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Prestations familiales agricoles).* — Projet de loi..... p. 2433

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Radiodiffusion et télévision françaises).* — Projet de loi..... p. 2439

*Création d'académies dans les territoires d'outre-mer.* — Proposition de loi de M. Senghor..... p. 2453

*Facilitation à la victime d'un accident du travail du recours contre le tiers auteur de l'accident, prévu par l'article 68 de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946.* — Proposition de loi de M. Albert Schmitt..... p. 2454

*Réglementation des marchés de guerre.* — Proposition de loi de M. Capdeville..... p. 2454

*Complément à l'article 7 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif.* — Projet de loi..... p. 2454

*Bénéfice, au profit du personnel des ex-chemins de fer d'Alsace et de Lorraine ayant opté en 1925-1926 et ultérieurement pour le régime des retraites des grands réseaux français, introduit par la loi du 21 juillet 1909, de l'affiliation à ce régime à partir de 1911 au lieu de 1925.* — Proposition de loi de M. Rosenblatt..... p. 2455

*Attribution de la gratuité intégrale des fournitures scolaires individuelles dans les établissements publics d'enseignement.* — Proposition de loi de Mme Grappe..... p. 2455

*Rétablissement, parmi les races bovines françaises subventionnées, de celles dites « de Villars-de-Lans ».* — Proposition de loi de M. Billat..... p. 2456

*Pensions de guerre.* — Proposition de loi de M. Bégoin..... p. 2456

*Attribution aux fonctionnaires du ministère des anciens combattants qui ont été mutés d'office d'une direction départementale à une direction régionale des anciens combattants du remboursement des frais de transports journaliers occasionnés par cette mutation.* — Proposition de résolution de M. Bégoin..... p. 2457

*Aide aux victimes de la grêle en Seine-et-Oise.* — Proposition de résolution de M. Edouard Bonnefous..... p. 2457

*Payement du pécule des déportés et internés politiques visés par la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948 et des ayants cause des prisonniers de guerre morts en captivité.* — Proposition de résolution de M. Mignot..... p. 2457

*Aide aux familles de Pont-Saint-Esprit (Gard), victimes d'intoxication alimentaire.* — Proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute..... p. 2457

*Aide aux agriculteurs victimes des orages dans le département des Hautes-Pyrénées.* — Proposition de loi de M. Billères..... p. 2458

*Aide aux victimes des orages dans le département de l'Aude.* — Proposition de résolution de M. Gille..... p. 2458

*Rétablissement de la présomption d'origine au bénéfice des militaires présents sous les drapeaux pour toutes maladies contractées ou aggravées durant cette période.* — Proposition de loi de M. Darou..... p. 2458

*Attribution de la détaxe des carburants utilisés pour les vols d'entraînement effectués dans les aéroclubs.* — Proposition de résolution de M. Paul Couston..... p. 2459

*Fixation du montant de l'indemnité compensatrice prévue à l'article 71 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 au montant des augmentations de loyers subies par les locataires ou occupants de locaux d'habitation dont les ressources sont inférieures au salaire servant de base au calcul des prestations familiales.* — Proposition de loi de Mme Rabaté..... p. 2460

*Complément à l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 relative à la conversion du métayage en fermage.* — Proposition de loi de M. Charpentier..... p. 2460

*Rémunération des fonctionnaires des départements d'outre-mer.* — Proposition de loi de M. Emmanuel Véry.... p. 2461

*Prise en considération des grades des agents civils de la défense passive pour le calcul des pensions acquises, au titre de victimes de guerre, par eux ou leurs ayants droit.* — Rapport par M. Mouchet..... p. 2462

*Création du statut des sourds de guerre.* — Rapport par M. Tourné..... p. 2462

*Modification de la loi du 1er avril 1845 sur les irrigations, en étendant le bénéfice de ses dispositions aux adductions d'eau potable.* — Avis..... p. 2464

*Sursis aux expulsions de locataires ou occupants de bonne foi dont le relogement préalable n'est pas assuré.* — Avis. p. 2464

*Entreprises de crédit différé.* — Avis..... p. 2464

**Feuille 78.**

*Entreprises de crédit différé.* — Avis (*suite*)..... p. 2465

*Reconnaissance, comme nécropole nationale de l'ancien camp de concentration du Struthof et prévision des crédits nécessaires à son aménagement.* — Proposition de résolution de Mme de Lipkowski..... p. 2466

*Insertion dans la loi du 30 octobre 1886, au titre III, d'un article 45 bis relatif aux « Ecoles libres incorporées » et, au titre Ier, d'un article 2 bis prescrivant que les écoles, collèges, lycées, centres d'études et de recherches entretenus par l'Etat seront qualifiés de : « Etablissements nationaux », au lieu de: « Etablissements publics ».* — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux. p. 2466

*Institution d'un compte spécial du Trésor.* — Rapport supplémentaire par M. Simonnet..... p. 2467

*Déclassement du fort du mont Verdun, près de Lyon.* — Proposition de loi de M. Edouard Herriot..... p. 2467

*Conversion du métayage en fermage.* — Rapport par M. Lamarque-Cando..... p. 2467

*Statut du fermage et du métayage.* — Rapport par M. Lamarque-Cando..... p. 2468

*Conventions collectives — Institution de l'échelle mobile du salaire minimum national interprofessionnel garanti.* — Rapport par M. Coutant..... p. 2469

*Aide aux victimes des orages dans le département de Seine-et-Oise.* — Proposition de résolution de Mme Degrond. p. 2470

*Nomination d'une commission spéciale chargée de tirer les conclusions de l'enquête menée en 1950 en Côte d'Ivoire sur les événements survenus dans ces territoires.* — Proposition de résolution de M. Juglas..... p. 2470

*Limitation des débits de boissons.* — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis..... p. 2471

*Embauchage, licenciement et sécurité de l'emploi.* — Rapport par M. Gazier..... p. 2473

*Protection des appellations d'origine des produits laitiers (fromages).* — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 2475

*Modification des dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1945 en faveur des associations de combattants et victimes de la guerre.* — Proposition de loi de M. Darou..... p. 2476

*Bénéfice d'une permission exceptionnelle de quinze jours au profit des exploitants et fils d'exploitants agricoles des régions où les intempéries n'ont pas permis de rentrer ou de terminer les récoltes.* — Proposition de résolution de M. Vendroux..... p. 2477

*Soumission des opérations de crédit différé et de crédit mutuel immobilier à la législation sur les habitations à loyer modéré de crédit immobilier.* — Proposition de loi de M. Bernard Manceau..... p. 2477

*Mise à la disposition du « Crédit immobilier de l'Anjou et des Prévoyants de l'avenir de Cholet » de crédits suffisants.* — Proposition de résolution de M. Bernard Manceau..... p. 2477

*Libération des jeunes gens du premier contingent de la classe 1950 au 1er octobre, pour leur permettre de participer dans leurs communes au premier tour des élections cantonales, et attribution d'une permission exceptionnelle de quarante-huit heures aux soldats non libérables afin qu'ils puissent également se rendre au bureau de vote où ils sont inscrits.* — Proposition de résolution de M. Raymond Guyot..... p. 2477

*Classement des zones de salaires. — Calcul des réductions applicables aux allocations familiales.* — Proposition de résolution de M. René Schmitt..... p. 2478

*Prix du lait. — Arrêt des importations de beurre et fromage et stockage pendant la période de pointe de production* — Proposition de résolution de M. Pelleray..... p. 2478

*Complément à la loi du 20 août 1926 attribuant la Croix de guerre aux titulaires de la médaille des évadés de la guerre 1939-1945.* — Proposition de loi de M. Jouselin..... p. 2479

*Modification de la loi n° 51-571 du 27 mars 1951 relative au régime de l'assurance vieillesse.* — Proposition de loi de M. Delachenal..... p. 2478

*Bénéfice, au profit des inscrits maritimes, du cumul d'une pension d'invalidité pour maladie avec une pension vieillesse.* — Proposition de loi de M. René Schmitt.... p. 2479

*Aide aux victimes des orages et autres calamités dans divers départements.* — Rapports..... p. 2479

*Modification de l'article 49 de la loi du 31 mars 1919 au profit de certaines catégories d'agents du ministère de la guerre, de la marine et de l'air.* — Proposition de loi de M. René Schmitt..... p. 2482

*Modification de l'article 1er de la loi n° 46-967 du 12 avril 1946 instituant une procédure exceptionnelle de vote par correspondance en faveur de certaines catégories d'électeurs empêchés de voter dans les conditions normales.* — Proposition de loi de M. Mora..... p. 2482

*Institution d'un compte spécial du Trésor.* — Deuxième rapport supplémentaire par M. Simonnet..... p. 2483
Troisième rapport supplémentaire par M. Simonnet..... p. 2483

*Majoration des taux de crédits accordés à un ouvrier désirant s'installer comme artisan.* — Proposition de loi de M. Meck..... p. 2483

*Création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active.* — Projet de loi..... p. 2483

*Création d'une justice de paix à compétence étendue à Touggourt (Algérie).* — Projet de loi..... p. 2484

*Ouverture d'un nouveau et dernier délai pour le rachat des cotisations prévu par la loi n° 48-1307 du 23 août 1948 visant à adapter les législations de sécurité sociale à la situation des cadres.* — Proposition de loi de M. Gernez..... p. 2484

*Engagement avec le gouvernement belge de toutes négociations utiles pour l'établissement d'un tarif postal unique entre la Belgique et la France.* — Proposition de résolution de M. Minjoz..... p. 2485

*Complément à l'article 7 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif.* — Rapport par M. Puy..... p. 2485

*Modification des conditions d'attribution de la prime de modernisation de 155 F par quintal de blé instituée par le décret n° 51-1056 du 31 août 1951.* — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet..... p. 2485

*Recul de l'entrée en vigueur des résultats de la revision foncière accélérée.* — Proposition de loi de M. Lucien Lambert..... p. 2485

*Rappel à l'activité d'officiers et sous-officiers dégagés des cadres des armées de terre, de l'air et de mer et relèvement des limites d'âge dans ces trois armées.* — Proposition de loi de M. Pierre Ferri..... p. 2486

*Modification de l'article 11 du décret-loi du 31 mai 1938 sur le transfert des débits de boissons pour besoins touristiques.* — Proposition de loi de M. Anthonioz.... p. 2486

*Modification de la loi du 13 avril 1946 relative à la fermeture des maisons de tolérance et au renforcement de la lutte contre le proxénétisme.* — Proposition de loi de M. Anthonioz..... p. 2487

*Remise en état du cimetière de Bir-Hakeim.* — Proposition de résolution de M. Lebon..... p. 2487

*Appel des décisions des tribunaux paritaires cantonaux.* — Proposition de loi de M. Defos du Rau..... p. 2488

*Ratification du décret du 30 septembre 1950 approuvant deux délibérations prises le 26 juin 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française relatives au tarif des droits de douane d'entrée dans ce territoire.* — Projet de loi..... p. 2488

*Remise en état de l'écluse Wattier du port de Dunkerque.* — Proposition de résolution de M. Darou..... p. 2488

*Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée*..... p. 2489

*Publication de la décision fixant le nouveau bordereau des salaires des techniciens de la marine nationale sur la base de la décision du 19 avril 1951 du ministre de la défense nationale fixant les salaires des ouvriers des arsenaux.* — Proposition de résolution de M. René Schmitt ..... p. 2489

*Complément à l'article 1er du décret du 17 juillet 1931 relatif à la répression a Madagascar et dépendances des vols de certains produits du sol dans les plantations.* — Proposition de loi de M. Duveau..... p. 2489

*Ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale).* — Avis..... p. 2490

*Création du conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur.* — Proposition de loi de Raboin..... p. 2490

*Complément à la loi n° 49-285 du 2 mars 1949 portant réglementation de la propagande électorale pour les élections cantonales.* — Proposition de loi de M. Minjoz.. p. 2491

*Modification de la loi n° 50-639 du 7 juin 1950 concernant la réparation des dommages de guerre intéressant les betteraves industrielles, sucres et alcools de betteraves.* — Proposition de loi de M. Garet..... p. 2491

*Complément à l'article 93 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires.* — Rapport par M. Cristofol..... p. 2492

*Précision de la poliomyélite comme donnant droit au bénéfice de congé de maladie de longue durée.* — Rapport par M. Cristofol..... p. 2492

*Modification de l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse.* — Rapport par M. Jean Cayeux.... p. 2493

*Modification des abattements de zones de salaires.* — Rapport par M. Titeux..... p. 2493

*Sursis, pour les chômeurs totaux et partiels, au recouvrement de la surtaxe progressive sur les revenus de l'année 1950 et non-application de la majoration de 10 p. 100 dont ils seraient passibles en cas de non-payement de l'impôt.* — Proposition de loi de Mme Galicier.... p. 2494

*Ouverture du droit à pension pour le personnel des mines à l'expiration du dernier mois de service au lieu de la dernière année entière.* — Proposition de loi de M. Gabriel Roucaute..... p. 2494

*Modification de l'article 2 de la loi du 24 juillet 1924 concernant les conditions requises pour l'attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales.* — Proposition de loi de M. Alcide Benoit..... p. 2495

*Rétablissement du service voyageurs sur la ligne S. N. C. F. Bourges - Argent - Orléans.* — Proposition de résolution de M. Cherrier..... p. 2495

*Arrêt des compressions de personnel imposées à la Société nationale des chemins de fer français et interdiction de fermer des lignes ou établissements de chemins de fer sans l'approbation préalable du Parlement.* — Proposition de loi de M. André Marty..... p. 2495

**Feuille 79.**

*Arrêt des compressions de personnel imposées à la Société nationale des chemins de fer français et interdiction de fermer des lignes ou établissements de chemin de fer sans l'approbation préalable du Parlement.* — Proposition de loi de M. André Marty (*suite*)..... p. 2497

*Réadaptation de la limite valable pour l'approbation des projets de travaux et fournitures des hôpitaux par l'autorité de tutelle.* — Proposition de loi de M. Meck.. p. 2499

*Suppression des conditions de résidence exigées pour l'éligibilité aux conseils de prud'hommes, par l'article 23 du livre IV du code du travail.* — Proposition de loi de M. Moisan..... p. 2499

*Mise en état de navigabilité de la Moselle entre Thionville et le Rhin.* — Proposition de résolution de M. Schaff.. p. 2500

*Institution d'une enquête contradictoire facultative pour l'évaluation des dégâts que peuvent avoir causé des réfugiés dans les logements de refuge réquisitionnés à leur intention en application de la loi du 11 juillet 1938 portant organisation de l'Etat en temps de guerre.* — Proposition de loi de M. Desson..... p. 2500

*Conservation, au point de vue de la rémunération, des avantages acquis dans le premier emploi aux agents, employés et ouvriers des administrations de l'Etat et des services publics qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leurs aptitudes physiques en conséquence d'une aggravation d'une blessure de guerre, d'accident ou de maladie.* — Proposition de loi de M. Barthélémy..... p. 2501

*Modification du délai prévu à l'article 5 de la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 tendant à interdire le système de vente avec timbres-primes.* — Projet de loi..... p. 2501

*Simplification des modalités d'application de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 portant institution d'une carte sociale des économiquement faibles et attribution de certains avantages aux bénéficiaires de ladite carte.* — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis..... p. 2501

*Etablissement de la « Charte de l'habitat ».* — Proposition de loi de M. Catoire..... p. 2502

*Complément à l'article 61 du code général des impôts (pertes de bétail).* — Proposition de loi de M. Lalle..... p. 2502

*Modification de l'acte dit loi du 23 décembre 1941 sur les annonces judiciaires et légales.* — Proposition de loi de M. Lalle..... p. 2502

*Exonération des droits de succession en faveur des frères et sœurs au même titre que les ascendants et descendants directs des Français morts pour la France sur un territoire extérieur à la métropole.* — Proposition de loi de M. Penoy..... p. 2502

*Répression des crimes et délits contre les enfants.* — Avis.. p. 2509

*Protection dans le commerce de la dénomination « vanille ».* — Proposition de loi de M. Duveau..... p. 2510

*Remise en état du cimetière de Bir-Hakeim.* — Rapport par M. Magendie..... p. 2510

*Possibilité pour les contribuables de bonne foi qui n'ont pas eu la possibilité de revendiquer le bénéfice de la loi d'amnistie fiscale du 24 mai 1951, du fait qu'ils ont subi un contrôle fiscal, d'une large possibilité de remise gracieuse des pénalités encourues pouvant aller jusqu'à la remise totale desdites pénalités.* — Proposition de résolution de M. Clostermann..... p. 2510

*Interdiction de la vente à emporter dans les « Foires-échantillons ».* — Proposition de résolution de M. Clostermann ..... p. 2511

*Statut des hôtels et meublés.* — Proposition de loi de Mme Rabaté ..... p. 2511

*Réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre.* — Proposition de loi de M. Nisse..... p. 2513

*Ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale).* Rapport par M. Simonnet..... p. 2513

*Signature avec le gouvernement belge d'une convention de réciprocité concernant les victimes civiles de la guerre 1939-1945 accordant en particulier la réciprocité des avantages pour les internés et déportés politiques.* — Proposition de résolution de M. Guislain..... p. 2514

*Signature avec le gouvernement belge d'une convention de réciprocité concernant les dommages mobiliers et immobiliers provoqués par la guerre aux ressortissants français habitant la Belgique et aux ressortissants belges habitant la France.* — Proposition de résolution de M. Guislain..... p. 2514

*Modification de certaines dispositions du décret du 27 novembre 1948 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines en ce qui concerne la retraite des ouvriers mineurs.* — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 2514
Rapport supplémentaire par M. Sion..... p. 2514
Avis par M. Lacoste..... p. 2515

*Aide aux sinistrés de la Martinique.* — Proposition de résolution de M. Magendie..... p. 2515

*Blocage des disponibilités de vins de la dernière récolte jusqu'à ce que les petits et moyens viticulteurs aient écoulé au moins 100 hectolitres de leur récolte 1951.* — Proposition de résolution de M. Tourné..... p. 2515

*Modification de la loi n° 46-1835 du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales en vue d'exonérer de toutes cotisations les parents de grands enfants infirmes et incurables.* — Proposition de loi de M. Bernard Lafay. p. 2515

*Exonération de la femme au foyer de l'impôt dit « de capitation » ou « de minimum fiscal » dans les territoires d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun, du Togo, de Madagascar et ses dépendances.* — Proposition de loi de M. Boganda..... p. 2516

*Liberté de l'achat d'armes de chasse dans les territoires d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun et du Togo.* — Proposition de loi de M. Boganda..... p. 2516

*Attribution aux étudiants d'une allocation d'attente à partir du 1er octobre 1951.* — Proposition de loi de M. Bourtrellot ..... p. 2516

*Bénéfice au profit du personnel féminin des postes, télégraphes et téléphones, des dispositions précisées au statut général des fonctionnaires par l'article 140, 1er in fine.* — Proposition de résolution de M. Barthélémy.... p. 2517

*Mise en application des accords et des décisions pris concernant les salaires des travailleurs de l'Etat et des techniciens de la marine.* — Proposition de résolution de M. Guiguen..... p. 2517

*Aide aux victimes de la grêle dans le département d'Eure-et-Loir.* — Proposition de résolution de Mme Duvernois ..... p. 2517

*Rétablissement de l'article 87 du décret du 8 juillet 1937 accordant une ristourne sur l'essence en faveur des chauffeurs de taxi.* — Proposition de loi de Mme Rose Guérin ..... p. 2518

*Modification de l'article 2 de la loi n° 49-1091 du 2 août 1949 qui exclut du bénéfice de cette loi une certaine catégorie de malades démunis de toutes ressources.* — Proposition de loi de M. Mora..... p. 2518

*Amnistie et cessation des poursuites contre les démocrates d'outre-mer condamnés en raison de leur participation à la lutte anticolonialiste de leur peuple.* — Proposition de loi de M. Jacques Duclos..... p. 2518

*Extension aux cheminots anciens combattants, déportés et internés de la Résistance du bénéfice des dispositions légales appliquées aux fonctionnaires, aux agents des services publics, aux travailleurs des industries nationalisées, relatives aux campagnes de guerre double et simple.* — Proposition de loi de M. Dupuis (Marc)..... p. 2521

*Fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans les départements d'outre-mer.* — Proposition de loi de M. Bissol..... p. 2522

*Aide aux aviculteurs sinistrés de Beaumont-de-Pertuis, de Rambois et de Saint-Martin-de-la-Brasque.* — Proposition de résolution de M. Lucien Lambert..... p. 2522

*Répression des abus d'expropriation dans les territoires d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun, du Togo, de Madagascar et dépendances et détermination de la notion de propriété des domaines constituant le patrimoine des individus, des familles, des clans et des tribus.* — Proposition de loi de M. Boganda..... p. 2523

*Ratification de la convention n° 97 concernant les travailleurs migrants.* — Projet de loi..... p. 2523

*Déblocage de crédits pour la préparation des jeux olympiques qui se tiendront respectivement en Norvège et en Finlande au cours de l'année 1952.* — Proposition de résolution de M. Vigier..... p. 2524

*Création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de la médaille militaire en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active.* — Rapport par M. Gilliot..... p. 2525

*Ratification de l'accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans.* — Projet de loi..... p. 2525

*Garantie de la prime de modernisation aux fermiers producteurs de blé et acquittant leur fermage en nature.* — Proposition de résolution de M. Tricart..... p. 2528

**Feuille 80.**

*Garantie de la prime de modernisation aux fermiers producteurs de blé et acquittant leur fermage en nature.* — Proposition de résolution de M. Tricart *(suite)*..... p. 2529

*Majoration des taux de l'allocation temporaire, de la retraite des vieux travailleurs et des prestations familiales.* — Projet de loi..... p. 2529

*Attribution du bénéfice de la campagne simple aux militaires de la gendarmerie et de la garde en résidence à Vienne et à Berlin.* — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont ..... p. 2529

*Institution de la procédure des demandes en revision des arrêts rendus par la Haute Cour de justice.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 2530

*Fixation de l'allocation aux vieux à 72.000 F par an.* — Proposition de loi de M. Musmeaux..... p. 2531

*Fixation de la retraite des vieux travailleurs salariés au taux unique de 96.000 F par an.* — Proposition de loi de M. Jacques Duclos..... p. 2531

*Modification de l'article 83 du règlement de l'Assemblée nationale.* — Proposition de résolution de M. Vendroux. p. 2531

*Maintien en activité de certains fonctionnaires et agents titulaires des services publics de l'Etat.* — Proposition de loi de M. Souques..... p. 2531

*Conventions collectives. — Echelle mobile des salaires.* — Rapport supplémentaire par M. Robert Coutant..... p. 2532

*Modification du taux de la taxe de résorption, rectification du montant des bonifications et des réfactions et retenue de façon définitive du chiffre de 75 kg comme poids spécifique du blé.* — Proposition de résolution de M. Charpentier..... p. 2532

*Amnistie des délits économiques commis par les agriculteurs des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle pendant la période d'annexion de fait de ces départements.* — Proposition de résolution de M. Kuehn. p. 2532

*Modification du décret accordant médailles et primes et certaines distributions aux mères de dix, huit et cinq enfants.* — Proposition de loi de Mme François..... p. 2533

*Rétablissement des droits du Parlement en matière de tarification douanière.* — Proposition de loi de M. Marcellin. p. 2533

*Modification de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme.* — Proposition de loi de M. Paul Coste-Floret.. p. 2534

*Ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale).* — Avis par M. de Léotard..... p. 2534

*Maintien ou replacement dans la 1re section de l'état-major général de certains officiers généraux.* — Proposition de loi de M. Paul Coste-Floret..... p. 2534

*Aménagement et fonctionnement des dispensaires antituberculeux.* — Proposition de résolution de M. Dalbur..... p. 2534

*Extension du bénéfice des allocations familiales à tous les jeunes gens en chômage.* — Proposition de loi de Mme Roca..... p. 2535

*Modification des articles 85, 87 et 91 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.* — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 2535

*Attribution de la retraite du combattant à tous les titulaires de la carte, selon l'âge requis.* — Proposition de loi de M. Dassonville ..... p. 2535

*Attribution d'une indemnité de trousseau de 4.000 F à tout enfant de 4 à 14 ans partant en camp ou colonie de vacances.* — Proposition de loi de Mme Grappe .... p. 2536

*Modification des dispositions de la loi du 25 août 1948 permettant la révision au prix de certains baux à loyer d'immeuble ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.* — Proposition de loi de M. Minjoz. p. 2536

*Caisse des dépôts et consignations. — Opérations de l'année 1950 et situation de cet établissement au 31 décembre 1950.* — Rapport par la commission de surveillance. p. 2536

*Inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'O. N. U. de l'étude des modalités d'adoption et de détermination d'une langue vivante de communication universelle.* — Proposition de résolution de M. Robert Bichet.. p. 2539

*Modification de l'article 251 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 prévoyant la création d'un fonds national de péréquation.* — Proposition de loi de M. Mondon .... p. 2539

*Création au centre d'administration de la gendarmerie nationale d'un bureau liquidateur des pensions.* — Proposition de résolution de M. Jean-Paul Palewski ..... p. 1162

*Complément à l'article 61 du code général des impôts.* — Proposition de loi de M. Dorey ..... p. 1162

*Précision d'application de l'article 7 de la loi du 24 mai 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor en ce qui concerne les avances aux collectivités locales* — Proposition de loi de M. Bouxom ..... p. 1162

**Feuille 81.**

*Précision d'application de l'article 7 de la loi du 24 mai 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor en ce qui concerne les avances aux collectivités locales.* — Proposition de loi de M. Bouxom *(suite)* ..... p. 1163

*Inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'O. N. U. de l'étude des conventions décidant du choix et de l'adoption d'une langue vivante de communication universelle.* — Proposition de résolution de M. Boutbien ..... p. 2561

*Complément à l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires.* — Proposition de loi de M. Le Coutaller..... p. 2562

*Attribution à tous les salariés d'une indemnité de transport en fonction des distances parcourues pour se rendre sur le lieu du travail.* — Proposition de loi de M. Guislain. p. 2562

*Statut des déportés de la Résistance et des déportés politiques.* — Proposition de loi de M. Guislain..... p. 2562

*Bénéfice des dispositions accordant certains avantages sur la retraite et l'avancement, à dater du 6 août 1948, en faveur des fonctionnaires et des veuves de fonctionnaires dont les pensions ont été liquidées avant le 6 août 1948.* — Proposition de loi de M. Guislain..... p. 2562

*Allocation de l'indemnité forfaitaire représentative de fonction aux administrateurs des syndicats de communes.* — Proposition de loi de M. Léo Hamon..... p. 2563

*Procédure de codification des textes législatifs concernant l'industrie des assurances.* — Projet de loi..... p. 2564

*Réorganisation des territoires du Sud de l'Algérie.* — Rapport par M. Barbier..... p. 2564

*Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi relative au transfert au Panthéon du corps du professeur Hyacinthe Vincent.* — Résolution..... p. 2564

*Modification de l'arrêté du 28 septembre 1948 portant attribution d'une prime spéciale uniforme mensuelle de transports.* — Proposition de résolution de M. Jean-Paul Palewski ..... p. 2565

*Ouverture de crédits pour la préparation des athlètes sélectionnés aux prochains jeux olympiques.* — Proposition de résolution de M. René Schmitt..... p. 2565

*Institution d'un compte spécial du Trésor.* — Avis..... p. 2565

*Renvoi dans leurs foyers des militaires du contingent libérables en octobre pour leur permettre de participer aux prochaines élections cantonales.* — Proposition de résolution de M. Florand..... p. 2566

*Institution d'un compte spécial du Trésor.* — Rapport par M. Simonnet..... p. 2566

*Complément à l'article 6 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la résistance.* — Avis..... p. 2567

*Modification de l'article 22 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 créant une taxe forfaitaire sur certaines ventes de vins.* — Proposition de loi de M. Delachenal..... p. 2567

*Exportation de choux-fleurs.* — Proposition de résolution de M. Signor..... p. 2567

*Attribution au personnel civil placé sous le régime militaire du bénéfice du cumul des pensions d'ancienneté et d'invalidité.* — Proposition de loi de M. Gabriel Paul.... p. 2567

*Attribution du bénéfice des allocations familiales pour tout enfant à charge jusqu'à dix-sept ans et pendant la durée de l'apprentissage.* — Proposition de loi de M. Gabriel Paul..... p. 2568

*Maintien des droits acquis par le personnel des collectivités locales dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.* — Proposition de loi de M. Mondon..... p. 2569

*Modification de l'article 7 de la loi n° 51-1059 du 1er septembre 1951 relative à diverses mesures contribuant au redressement financier de la sécurité sociale.* — Proposition de loi de M. Kuehn..... p. 2568

*Modification de l'article 7 de la loi n° 47-1497 du 13 août 1947 relative aux licences des débitants de boissons.* — Proposition de loi de M. Mignot..... p. 2568

*Création d'un insigne officiel des maires.* — Proposition de loi de M. Mouchet..... p. 2569

*Rappel à l'activité des officiers et sous-officiers dégagés des cadres qui en feraient la demande.* — Proposition de résolution de M. Joseph Denais..... p. 2569

*Versement aux retraités de la gendarmerie et de la garde républicaine rappelés en activité lors des grèves de 1947 et 1948 d'indemnités de déplacement et de maintien de l'ordre auxquelles ils peuvent légitimement prétendre.* — Proposition de résolution de M. Bèche..... p. 2569

*Procédure de codification des textes législatifs concernant les services des postes, télégraphes et téléphones.* — Projet de loi..... p. 2570

*Majoration des taux de l'allocation temporaire, de la retraite des vieux travailleurs salariés et des prestations familiales.* — Rapport par Mme Francine Lefebvre..... p. 2570

*Abrogation des dispositions législatives qui ont déclaré inéligibles des citoyens français en raison de leur vote ou de leur présence dans une assemblée communale, départementale ou nationale.* — Proposition de loi de M. Deshors..... p. 2571

*Facilitation d'une politique financière pour permettre aux collectivités locales de contracter des emprunts avec bonification d'intérêts pour l'exécution rapide de constructions semi-provisoires, cités de transit très bon marché.* — Proposition de résolution de Mme de Lipkowski..... p. 2571

*Bénéfice de la sécurité sociale en faveur de toutes les victimes de la guerre et de leurs ayants droit.* — Proposition de loi de Mme de Lipkowski..... p. 2572

*Attribution aux personnels de l'Etat du bénéfice du salaire minimum national interprofessionnel garanti.* — Proposition de loi de M. Cristofol..... p. 2572

*Attribution d'une prime de retour de vacances d'un minimum de 15.000 F à tous les salariés.* — Proposition de loi de M. Renard..... p. 2572

*Aide aux victimes de la rupture de la digue du canal du Rhône au Rhin à Artzenheim (Haut-Rhin).* — Proposition de résolution de M. Rosenblatt..... p. 2573

*Extension du bénéfice de l'article 2 du décret n° 51-319 du 12 mars 1951 fixant les conditions d'attribution des allocations de chômage aux jeunes gens et jeunes filles sortant des établissements d'enseignement.* — Proposition de loi de Mme Roca..... p. 2573

*Rétablissement d'un service voyageurs quotidien par autobus entre Saint-Amand et Châteaumeillant (Cher).* — Proposition de résolution de M. Cherrier..... p. 2573

*Complément aux articles 37 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux.* — Avis..... p. 2573

*Régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles.* — Proposition de loi de M. Barrot..... p. 2574

*Prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer.* — Proposition de loi de M. Joseph Dumas. p. 2574

*Approvisionnement en viandes de la région parisienne et diminution du prix de de la viande au détail.* — Proposition de résolution de M. Raymond Guyot..... p. 2586

*Ratification du décret n° 51-87 du 23 janvier 1951 fixant la composition, la date d'appel et les obligations d'activité de la première fraction du contingent à incorporer en 1951.* — Projet de loi..... p. 2581

*Erection en territoire distinct de Madagascar des terres australes et antarctiques françaises.* — Projet de loi..... p. 2582

*Organisation de la protection des végétaux dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.* — Projet de loi..... p. 2582

*Modification des articles 119 et 135 du code d'instruction criminelle.* — Projet de loi..... p. 2584

*Ratification du décret n° 51-292 du 3 mars 1951 modifiant le décret n° 51-87 du 23 janvier 1951 fixant la composition, la date d'appel et les obligations d'activité de la première fraction du contingent à incorporer en 1951.* — Projet de loi..... p. 2585

*Avancement des juges de paix et des suppléants rétribués.* — Projet de loi..... p. 2585

*Déclassement de la section Coincy-Château-Thierry de la ligne d'intérêt général de la Ferté-Milon à Romilly-sur-Seine.* — Projet de loi..... p. 2585

*Ratification du décret n° 51-417 du 13 avril 1951 modifiant le décret n° 51-87 du 23 janvier 1951 fixant la composition, la date d'appel et les obligations d'activité de la première fraction du contingent à incorporer en 1951.* — Projet de loi..... p. 2586

*Ratification de la convention n° 85 sur l'inspection du travail dans les territoires non métropolitains.* — Projet de loi..... p. 2587

*Ratification de la convention n° 82 concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains.* — Projet de loi..... p. 2589

**Feuille 82.**

*Ratification de la convention n° 82 concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains.* — Projet de loi (suite)..... p. 2593

*Constatation des infractions à la réglementation minière et à la protection de l'exploitation minière productrice de substances minérales précieuses dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun.* — Projet de loi.. p. 2593

*Ratification de la convention n° 94 concernant le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires métropolitains.* — Projet de loi..... p. 2594

*Déblocage de crédit pour la préparation des jeux olympiques.* — Rapport par M. Michel Raingeard..... p. 2595

*Attribution aux étudiants d'une allocation d'attente à partir du 1er octobre 1951.* — Rapport par Mlle Dienesch.... p. 2596

*Revalorisation de l'indemnité d'habillement versée au personnel des douanes.* — Proposition de résolution de M. Minjoz..... p. 2596

*Revalorisation des rentes viagères.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 2597

*Modification de l'article 5 de la loi n° 50-1178 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 2597

*Majoration des taux de l'allocation temporaire de la retraite des vieux travailleurs salariés et des prestations familiales.* — Avis..... p. 2597

*Ouverture d'un délai spécial pour les demandes de revision de pension au profit des militaires retraités et rappel des activités au cours de la guerre 1939-1945.* — Projet de loi..... p. 2598

*Attribution d'un abattement de 5 millions pour le calcul des droits de succession en ligne directe et entre époux.* — Proposition de loi de M. Dorey..... p. 2598

*Relèvement de la fraction de chaque part du revenu considéré comme nul lors du calcul de la surtaxe progressive.* — Proposition de loi de M. Meck..... p. 2599

*Protection de l'activité des marbreries de Lavesnoy et maintien des droits de douane en faveur de notre industrie marbrière.* — Proposition de résolution de M. Maton.. p. 2599

*Revision de l'article 8 de la Constitution en vue de conférer au conseil d'Etat la décision relative aux contestations d'élections.* — Proposition de résolution de M. Meck... p. 2599

*Revalorisation des pensions de la sécurité sociale.* — Proposition de loi de M. Meck..... p. 2599

*Attribution à chaque écolier d'une prime de rentrée de classe de 2.000 F par l'intermédiaire des caisses d'allocations familiales.* — Proposition de loi de Mme Estachy.. p. 2600

*Respect de la durée légale du travail prévue par la loi n° 47-236 du 1er février 1947 en ce qui concerne les gardiens verseurs et recettes-perceptions.* — Proposition de loi de M. Cristofol..... p. 2600

*Indemnisation des pertes de betteraves industrielles causées par faits de guerre ou consécutives aux faits de guerre.* — Proposition de loi de M. Prot..... p. 2600

*Revalorisation du traitement de la médaille militaire et de la Légion d'honneur.* — Proposition de loi de M. Marcellin. p. 2601

*Abrogation du décret n° 51-1211 du 20 octobre 1951 relevant le taux des taxes intérieures de consommation frappant des produits pétroliers.* — Proposition de résolution de M. Raymond Guyot..... p. 2601

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (États associés — France d'outre-mer. — II: Dépenses militaires).* — Projet de loi..... p. 2601

*Garantie aux agents des communes et des collectivités locales d'une carrière et des conditions de rémunération identiques aux fonctionnaires de l'Etat.* — Proposition de loi de M. Joseph Knock..... p. 2612

*Modification de l'article 45 du décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.* — Proposition de loi de M. Robert Lecourt..... p. 2613

*Modification de l'article 3 de la loi du 13 septembre 1946 relatif au cumul d'une pension avec l'allocation des économiquement faibles.* — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 2613

*Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Légion d'honneur et Ordre de la Libération).* — Rapport par M. Jean-Paul Palewski..... p. 2614

*Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée*..... p. 2615

*Accroissement des effectifs du service de la répression des fraudes.* — Proposition de résolution de M. Billiemaz.... p. 2615

*Modification de l'article 64 c du livre II du code du travail et application à l'Algérie du nouvel article ainsi modifié ainsi que de la loi n° 51-122 du 5 février 1951 modifiant les articles 64 et 64 a du livre II du code du travail (Condition d'entrée et de séjour en France des étrangers).* — Proposition de loi de M. Rabier..... p. 2616

*Modification du régime du service militaire.* — Proposition de loi de M. Jean-Paul-David..... p. 2616

*Modification des articles 68-1037 et 1039 du code de procédure civile.* — Proposition de loi de M. Bourgeois..... p. 2617

*Rajustement automatique après chaque augmentation légale des traitements et salaires des pensions des assurés sociaux: vieillesse, invalidité, accidentés du travail ainsi que des allocations aux économiquement faibles.* — Proposition de loi de M. Kauffmann..... p. 2617

*Modification de l'article 1033 du code de procédure civile relatif aux délais de procédure.* — Proposition de loi de M. Pierre Garet..... p. 2618

*Prorogation des dispositions de l'article 90 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers.* — Proposition de loi de M. Pierre Garet..... p. 2618

*Modification de l'article 32 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 2618

*Modification des articles 188 et 203 du code d'instruction criminelle.* — Proposition de loi de M. André Mutter..... p. 2618

*Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée*..... p. 2619

*Modification de l'article 7 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 2619

*Formation des assemblées locales dans les territoires d'outre-mer, à l'exception de la Côte française des Somalis et du territoire de Saint-Pierre et Miquelon.* — Proposition de loi de M. Aubame..... p. 2620

*Attribution du bénéfice des suppléments familiaux afférents aux pensions de la loi du 31 mars 1919 aux veuves de guerre titulaires d'une pension au titre de l'article 50 de la loi du 14 avril 1924.* — Proposition de loi de M. Devemy..... p. 2621

*Conditions dans lesquelles les propriétaires peuvent demander le remboursement des taxes locales, prestations et fournitures individuelles en vertu de la loi du 1er septembre 1948.* — Proposition de loi de M. Catoire..... p. 2621

*Mesures nécessaires pour donner satisfaction aux légitimes revendications des magistrats concernant la hiérarchie judiciaire et le versement d'une indemnité de fonction.* — Proposition de résolution de M. Minjoz..... p. 2622

*Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée*..... p. 2623

*Elargissement de la garantie accordée aux cultures de tabac contre les avaries de force majeure.* — Proposition de loi de M. Cavaillet..... p. 2624

*Ratification de la convention n° 88 concernant l'organisation du service de l'emploi.* — Projet de loi..... p. 2624

# DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

### Décret du 14 août 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 14 août 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 août 1952, portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommée chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

S. A. I. et R. la princesse Napoléon, née princesse Clémentine de Belgique; toute une vie de dévouement consacrée aux œuvres charitables.

### Décret du 20 août 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 20 août 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 5 août 1952, portant que les promotions comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus commandeurs de l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Massip (Jean), journaliste. Officier du 7 août 1936.

Mousset (Albert-Henri), homme de lettres. Officier du 24 juillet 1934.

Munch (Charles), chef d'orchestre. Officier du 17 juin 1947.

### Décret du 20 août 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 20 août 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 août 1952, portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les étrangers résidant en France dont les noms suivent:

MM. *Au grade de commandeur.*

Falkenberg (Peter-Eyvind-Christian), Norvégien, industriel. Officier du 14 février 1935.

Kennedy (Horton-Parmelee), Américain, président de l'American Club de Paris. Officier du 14 décembre 1946.

MM. *Au grade d'officier.*

Cristiani (Antoine), Italien, tailleur, professeur de coupe. Chevalier du 5 novembre 1931.

Fischof (Pierre), Américain, membre bienfaiteur de nombreuses œuvres franco-américaines. Chevalier du 6 août 1937.

De Florez (Carlos), Américain, homme de lettres. Chevalier du 4 septembre 1922.

Kickert (Johan-Conrad), Hollandais, artiste peintre. Chevalier du 24 juillet 1934.

Rey (Alois), Suisse, président directeur général d'une société laitière. Chevalier du 3 janvier 1939.

Rimbaut (Jules), Belge, industriel. Chevalier du 24 juillet 1930.

MM. *Au grade de chevalier.*

Aguet (William-Jean-Edouard), Suisse, délégué de la radiodiffusion suisse en France; 38 ans de services rendus à la diffusion de la pensée française.

Andreoli (Gaston), Suisse, docteur en médecine à Cannes (Alpes-Maritimes); 33 ans de services dévoués.

De Bauw (Anatole), Belge, administrateur de sociétés coloniales en Afrique équatoriale française; 42 ans de services rendus à la culture et à l'industrie coloniales en Afrique équatoriale française.

Beyersdorf (Pierre-Lazare), Suisse, administrateur de sociétés commerciales françaises; 25 ans de services rendus au commerce français.

Mgr Dahane (Dominique), Irakien, recteur de la mission chaldéenne de Paris; 25 ans d'apostolat en France au cours desquels il n'a cessé de servir les intérêts de notre pays.

Mme Delhaize, née Joséphine-Marie-Ghislaine Lacanne, Belge, plus de 30 ans de services rendus aux œuvres charitables françaises.

Delmarcel (Maurice-Louis-Norbert-Marie), Belge, consul de Belgique à Rennes (Ille-et-Vilaine); 30 ans de services dévoués.

Dons-Petersen (Swen), Danois, ingénieur des constructions navales, agent général pour la France des chantiers Wilton de Rotterdam; 42 ans de services signalés.

Flynn (James), Irlandais, directeur d'établissements frigorifiques à Paris-Est; depuis plus de 10 ans, un des pionniers du froid industriel en France.

Hargrove (Charles-Rodolphe), Britannique, journaliste; 30 ans de pratique journalistique à Paris.

Kastner (Lacy-William), Américain, cinéaste; 35 ans de services rendus à la diffusion des films français à l'étranger.

Klein (Théophile), Belge, administrateur de sociétés à Marpent (Nord); 10 ans de services rendus à l'industrie française.

Mac Allister (Daniel), Américain, ingénieur; 37 ans de services rendus au rapprochement franco-américain.

Mme Miller (Dora-Loes), Américaine, journaliste; 25 ans de services rendus aux intérêts français.

Baronne de Pitteurs Hiegarets (Amélie), Belge, directrice du préventorium franco-britannique de Sillery, par Epinay-sur-Orge (Seine-et-Oise); 33 ans de dévouement.

Roseberry (Robert-Sherman), Américain, pasteur, président de la fédération des missions protestantes de l'Afrique occidentale française; 43 ans d'apostolat dont 30 en Afrique occidentale française.

Schwartz (Louis), Britannique, docteur en médecine, médecin de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris; 25 ans de services signalés.

Soussana (Jacques), Marocain, industriel; 10 ans de services.

Ulmann (Luiz), Brésilien, secrétaire général de la maison de l'Amérique latine, à Paris; 35 ans de services consacrés aux relations entre la France et l'Amérique latine.

Van Gelder (Lambertino-Rudolf), Hollandais, journaliste; 28 ans de pratique journalistique.

Vloher (Georges-Raoul), Américain, directeur général du service général du pneu à Levallois (Seine); contribue depuis 30 ans au développement des relations commerciales entre la France et les Etats-Unis.

Baron de Wouters d'Oplinter (Charles), Belge, industriel; rend depuis plus de 35 ans les services les plus importants à l'industrie française.

**Décret du 20 août 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Par décret du Président de la République en date du 20 août 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 août 1952, portant que la promotion comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Henri Helly, administrateur de la Société des bains de mer de Monaco. Chevalier du 10 août 1938.

**Décret du 20 août 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Par décret du Président de la République en date du 20 août 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 août 1952 portant que les promotions ou nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les Français résidant à l'étranger ou ayant servi la France à l'étranger, dont les noms suivent:

*Au grade d'officier.*

MM.

Mgr Beaupin (Eugène), président du comité catholique des amitiés françaises à l'étranger. Chevalier du 5 février 1934.

Becret (Jacques-Raoul), directeur de compagnies d'assurances en Belgique, président de l'association des anciens combattants Les Poilus de France, à Bruxelles (Belgique). Chevalier du 25 décembre 1929.

Chevrier (Henri), directeur des travaux du service des antiquités égyptiennes à Karnak, près Louksor (Egypte). Chevalier du 27 décembre 1934.

Heusghem (Fernand), directeur de l'Union interalliée à Paris. Chevalier du 3 janvier 1939.

D'Hospital (Jean), correspondant diplomatique du *Monde* à Rome (Italie). Chevalier à titre militaire du 18 octobre 1918.

Keller (Raymond), professeur à la faculté de médecine à Strasbourg (Bas-Rhin). Chevalier à titre militaire du 7 décembre 1940.

Mgr Le Gouaze (Joseph-Marie), archevêque de Port-au-Prince et Métropolitain d'Haïti. Chevalier du 31 juillet 1934.

Savarit (Louis-Alexandre), secrétaire général des chemins de fer de la Sarre à Sarrebruck. Chevalier à titre militaire du 23 décembre 1927.

*Au grade de chevalier.*

MM.

Arnould (Emile-Jules-François), professeur de français à l'Université de Dublin (Irlande); 32 ans de professorat.

Mgr Borel (Paul-Alexandre), curé de l'église Saint-Bernard à Breaux-Bridge, Louisiane (E. U.); 50 ans d'apostolat, dont 43 aux Etats-Unis.

Boucly (André-Marcel), agent consulaire de France à Nagasaki (Japon); plus de 45 ans de services.

Braun (Joseph), en religion frère Félix, supérieur de l'institut Saint-Joseph de Matzenheim (Bas-Rhin); 42 ans de services rendus à l'expansion de la pensée française à l'étranger.

Butsch (Charles-Yves-Marie-Louis), président de la chambre franco-sarroise de la cour d'appel de Sarrebruck; 37 ans de services.

Buzy-Casaux (Denis), supérieur général des prêtres du Sacré-Cœur de Bétharam; 20 ans de professorat de théologie en Palestine; missions en Amérique du Sud, en Angleterre, Espagne, Italie et Maroc.

Candiani (Louis-Jacques), administrateur de sociétés, président de la chambre de commerce française de Turin (Italie), vice-président de l'Alliance française à Turin; 45 ans de services.

Chiron de La Casinière (Henry-Marie), industriel à Madrid (Espagne); 44 ans de services. A fait preuve du plus bel exemple de patriotisme au cours de la guerre 1939-1945.

Mgr Deswazière (Gustave), évêque à Pakhoï, administrateur apostolique à l'archidiocèse de Canton (Chine); 49 ans d'apostolat dont 43 en Chine comme missionnaire et directeur d'une léproserie.

Dufeu (Emile-Alfred), président de l'Alliance française de Traiguen (Chili); plus de 40 ans de services. Ancien agent consulaire.

Dunand (Maurice-René-Joseph), chargé de mission archéologique au Liban; 32 ans de services.

Dupuis (Marcel-André-Joseph), chef du service du personnel à l'office des biens et intérêts privés; 38 ans de services.

Gaudin (Augustin-Georges), proviseur du lycée français de Londres; 27 ans de services dans l'enseignement.

Hammer (Pierre), ingénieur civil des mines, directeur général de la S. E. R. I. A. C.; 25 ans de services rendus spécialement à l'expansion économique française à l'étranger.

Henaff (Jean-Marie), professeur au lycée Estekial à Caboul (Afghanistan); 28 ans de services, dont 21 ans en Afghanistan.

Isnard (Emile-Noël-Marie), conservateur des archives et de la bibliothèque du palais de S. A. S. le Prince de Monaco; 40 ans de services.

Josset (René-Henri), président de la chambre de commerce française de la Havane (Cuba); 46 ans de services.

Mme Le Coq de Kerlan, née Jeanne de Tarrazi; 29 ans de services rendus à l'influence française au Moyen-Orient.

Mirgaine (Georges-Ernest), président de la société française de bienfaisance de Liège (Belgique); 48 ans de services.

Monier (Jean), en religion frère Arthur, directeur du lycée de La Salle, à Bogota (Colombie); 38 ans d'enseignement en Colombie.

Pachon (Ernest), président de la société mutuelle de retraites à Genève, secrétaire général de l'association des mutilés français de Genève (Suisse); 35 ans de services, grand mutilé.

Caussin de Perceval (Marie-Joseph-Jean), directeur de banque à Londres, vice-président de la chambre de commerce française de Grande-Bretagne; 40 ans de services.

Pilon (Jacques), architecte, président de la chambre de commerce française de Sao Paulo, président de l'Alliance française de Sao Paulo (Brésil); 25 ans de services.

Romangalle (Marcel-Stanislas-Louis), industriel, président de la chambre de commerce française d'Istanbul (Turquie); plus de 40 ans de services en Turquie.

Rousseau (François-Jean-Marc), industriel, président de la chambre de commerce française de Rio de Janeiro (Brésil), vice-président de la colonie française de Rio; plus de 35 ans de services.

Seymard (Alcide-Joseph), en religion frère Trivier, directeur de la maison Saint-Charles-de-Bordighiera (Rome-Saint-Siège); 34 ans d'enseignement, dont 11 à l'étranger.

Soubeyran (R. P.) (Joseph-Eugène-Alfred), ancien recteur de la Chapelle française de Barcelone (Espagne); 18 ans de dévouement à l'étranger.

Soulet (Olivier-Henri), industriel à Amsterdam (Pays-Bas); 27 ans de services.

Souteyrand (André), secrétaire général de l'association France-Tunisie, à Paris; 35 ans de services. Se dévoue depuis de nombreuses années au resserrement des liens amicaux et culturels entre la France et la Tunisie.

Thouvenet (François), en religion frère Hilaire, sous-directeur du collège de l'Assomption, à Bangkok (Thaïlande); plus de 30 ans de services rendus à la propagation de la culture française en Thaïlande.

Touzet (René-Charles-Clément), architecte, entrepreneur de travaux publics à Lisbonne (Portugal); 38 ans de services.

Mme Vinay (Marie-Anne), en religion T. R. M. Noémi du Christ, supérieure des sœurs de Marie-Immaculée pour le diocèse de Nagpur (Inde), provinciale des sœurs catéchistes pour les missions de l'Inde et de la Chine; 50 ans de services rendus au rayonnement et au prestige de la France.

Ziegler (André), administrateur de sociétés, ancien président de l'union des anciens combattants français à Buenos Aires (Argentine); 16 ans de services.

**Décret du 20 août 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Par décret du Président de la République en date du 20 août 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 août 1952, portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les Français résidant au Maroc ou en Tunisie dont les noms suivent:

*Au grade d'officier.*

MM.

Masselot (Félix-Joseph-Jean), docteur en médecine, chef de service de l'hôpital Charles-Nicolle, à Tunis. Chevalier du 24 janvier 1934.

Ventre (Jean), industriel, président d'honneur de la chambre de commerce française de Tunis. Chevalier du 13 mars 1930.

Amieux (Henri), agent immobilier, expert assermenté auprès des tribunaux du Maroc. Chevalier de 1934.

Bars (Yves-Antoine-Marie), inspecteur de l'école polytechnique et de l'école nationale des ponts et chaussées, à Casablanca (Maroc). Chevalier du 11 mars 1930.

Leandri (Claude-Ambroise), contrôleur général des services de police à Rabat (Maroc). Chevalier à titre militaire du 25 décembre 1935.

*Au grade de chevalier.*

MM.

André (Marie-Joseph-Pierre), directeur des mines de Douaria, membre de la chambre des intérêts miniers de Tunisie; 33 ans de services dont 19 en Tunisie.

Canale (Joseph-Paul-Louis), directeur de l'enregistrement et du timbre de Tunisie: 48 ans de services.

Henry (Jacques-Marcel-Philippe), contrôleur civil de Béja (Tunisie); 22 ans de services.

Martin (Léon), inspecteur général des services administratifs, à Tunis; 45 ans de services.

Michel (Victor-Elie), propriétaire agriculteur à Bordj-Toum (Tunisie), président de la chambre française d'agriculture de Tunis; 27 ans de services.

Perrier-Robert (Raoul), sous-préfet, directeur des services de sécurité de Tunisie; 27 ans de services.

Bouillot (André-Henri-Louis), ingénieur des mines, administrateur directeur du bureau de recherches et participations minières, à Rabat (Maroc); 20 ans de services.

Cane (Louis-Auguste), directeur de sociétés, à Casablanca (Maroc); plus de 40 ans de services.

Dolbeau (Hubert-Marc), industriel à Casablanca (Maroc); 42 ans de services.

Harispe (Jean), agriculteur, à Berkane (Maroc); 35 ans de services.

Mme Mehaignerie (Marie), en religion mère Marie Agnetis de Jésus, supérieure de l'orphelinat des sœurs franciscaines de Midelt (Maroc); 25 ans de services.

Sahuc (Pierre-Emile), directeur de sociétés, à Casablanca (Maroc); 30 ans de services.

Malpertuy (Paul-Jean-Marie), contrôleur civil, chef de commandement territorial supérieur, secrétaire général de la région de Casablanca (Maroc); 26 ans de services.

Surugue (Pierre-Eugène-Lucien), contrôleur civil, chef de commandement territorial supérieur, adjoint au chef de la région d'Oujda (Maroc); plus de 25 ans de services.

**Décret du 20 août 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Par décret du Président de la République en date du 20 août 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 août 1952, portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé à titre exceptionnel chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur:

Le R. P. Buliard (Roger), missionnaire oblat de Marie-Immaculée dans le Grand Nord canadien: 23 ans d'apostolat, dont 18 ans dans le Grand Nord canadien. Titres exceptionnels.

**Décret du 20 août 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Par décret du Président de la République en date du 20 août 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 4 mars 1952, portant que les nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont nommés, à titre exceptionnel, chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur les étrangers résidant en France dont les noms suivent:

MM.

Jacques Politis, Grec, publiciste. Services exceptionnels. Se consacre depuis de nombreuses années au développement des rapports culturels entre la France et la Grèce.

David Schoenbrun, Américain, journaliste. Services exceptionnels rendus à l'influence française dans le monde.

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

***Tableau des désignations coloniales du 25 août 1952.***

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les sous-officiers et hommes de troupe en provenance des corps d'Afrique du Nord rejoindront, à l'issue de leur permission, l'une des formations suivantes:

*a*) Le G. I. T. C. M. s'ils sont désignés pour l'Indochine et quel que soit le lieu de leur permission;

*b*) Le D. I. T. C. de Marseille s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en métropole;

*c*) Leur corps d'origine, s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en Afrique du Nord.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser, par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale,

1° Pour les militaires dans les cadres au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section Transports, 27, rue Oudinot, à Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres au service colonial:

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte française d'Afrique et les Antilles;

De Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre;

*b*) L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés. Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille,

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

**I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

1° *Embarquement à partir du 25 septembre* 1952.

Pour servir hors cadres.

**Service de santé colonial.**

Médecins

*Commandant.*

M. Eggenberger (Christian), école d'application du service de santé des troupes coloniales (hors tour) (régularisation).

*Capitaine.*

M. Henry (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales (hors tour) (régularisation).

2e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Pour servir dans les cadres.

*Chefs de bataillon.*

MM.
Cuq (Henri), centre d'instruction coloniale de l'arme blindée.
Soumare Adboulaye, 4e régiment d'infanterie coloniale (régularisation).

*Capitaines.*

MM
Humbert (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée
Morlighem (François), régiment colonial de chasseurs de chars.
Cache (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale.
Couillandre (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale.

*Lieutenants.*

MM.
Boutilly (Guy), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Blin (Robert), école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie.
Balaudier (Roger), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.
Pithois (Hubert), régiment colonial de chasseurs de chars « blindé ».

Pour servir hors cadres.

*Lieutenant.*

M. Lajouane (Roger), 1er régiment d'infanterie colonïale (pour servir dans les goums).

Pour servir dans les cadres.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Colguaud (André), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes « titre S. M. B. C. » spécialiste de l'entretien et de la réparation des véhicules automobiles et du matériel parachute.

C. — **Service des matériels et des bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE

*Commandant.*

M. Coez (Louis), ministère de la France d'outre mer, direction des affaires militaires (capitaine au tableau d'avancement).

ARTIFICIER

*Sous-lieutenant.*

M. Morill (Joseph), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

D. — **Intendance coloniale.**

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

*Lieutenants.*

MM.
Collier (André), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.
Penisson (Fernand), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole.

Pour servir hors cadres.

E. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

*Colonel.*

M. Bertrand (Charles), école d'application du service de santé des troupes coloniales mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer.

*Lieutenant-colonel.*

M. Reynes (Victor), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

*Commandants.*

MM.
Mole (Henri), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Arvor (Francis), 2e bataillon d'infanterie coloniale.

3e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Lieutenant-colonel.*

M. Le Nuz (Léon), 21e régiment d'infanterie coloniale.

*Capitaine.*

M. Dumont (Hubert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (lieutenant au tableau d'avancement).

*Lieutenant.*

M. Bourdy (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

*Capitaine.*

M. Douerin (Pierre), 110e régiment d'infanterie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement) (hors tour, régularisation).

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées les désignations pour continuer leurs services en Afrique occidentale française des officiers ci-après:

M. le capitaine d'infanterie coloniale Sicaud (Louis), du 2e bataillon d'infanterie coloniale (embarquement à partir du 25 février 1952, *Journal officiel* du 25 décembre 1951) (régularisation).

Cet officier est admis à l'école supérieure de l'intendance.

M. le lieutenant d'infanterie coloniale Thomas (Jean), de l'école spéciale militaire interarmes (embarquement à partir du 25 mars 1952, *Journal officiel* du 25 janvier 1952) (régularisation).

M. le médecin colonel du service de santé colonial Bigot (Alfred), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales (embarquement à partir du 25 juillet 1952, *Journal officiel* du 25 mai 1952) (régularisation).

Cet officier supérieur a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

1e Embarquement à partir du 1er septembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

**Infanterie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Maurier (Auguste), E. M. P. I. C., état-major de la 3e région militaire (régularisation).

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir hors cadres.

**Infanterie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Roussel (Bernard), école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie (régularisation).

3e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Lieutenant-colonel.*

M. Beaudu (Marcel), 1er régiment d'infanterie coloniale.

*Chef de bataillon.*

M. Lasalle (Léon), 3e régiment d'infanterie coloniale.

*Lieutenant.*

M. Henry (André), 1er régiment d'infanterie coloniale.

B. — **Service des matériels et des bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

*Lieutenant.*

M. Andrillo (Louis), 21e régiment d'infanterie coloniale.

C. — **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

*Intendant militaire de 3e classe.*

M. Soichet (Georges), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

*Capitaine.*

M. Agostini (Marcel), dépôt des modèles et des matériels spéciaux d'habillement.

Pour servir hors cadres au Cameroun.

D. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

*Commandant.*

M. Branche (André), dépôt des isolés des troupes coloniales.

*Capitaines.*

MM.
Constant (Yves), hôpital militaire n° 294.
Cartillier (Henri), base de transit militaire interarmées Atlantique Bordeaux.

4° Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Chenevoy (Jacques), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Pour servir hors cadres au Cameroun.

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

*Commandant.*

M. Reynaud (Albert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

1° Embarquement à partir du 25 août 1952.

Pour servir hors cadres.

**Service de santé colonial.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

*Lieutenant.*

M. Bardinon (Ludovic), hôpital militaire 294.

2° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

**Infanterie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Filippi (François), 21e régiment d'infanterie coloniale.

3° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Gales (Alexis), 1er régiment d'infanterie coloniale.

*Lieutenant.*

M. Gangneron (Xavier), 3e régiment d'infanterie coloniale.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Colonel.*

M. Davoine (Georges), état-major particulier de l'artillerie coloniale, commandant la subdivision de Bordeaux.

*Lieutenant.*

M. Bredeche (Raoul), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, détaché au 2/3e régiment d'artillerie coloniale.

4° Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Chef de bataillon.*

F. T. N. (Léon), 4e régiment d'infanterie coloniale.

*Lieutenant.*

M. Bonnerue (Georges), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Sei (Roland), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.

5° Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

**Artillerie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Merot (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

6° Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

Pour servir dans les cadres.

**Infanterie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Hoppenot (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

4° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Chef de bataillon.*

M. Oliver (Albert), E. M. P. I. C., service social Marseille.

*Capitaine.*

M. Stephant (Pierre), école d'état-major.

*Lieutenant.*

M. Grange (Albert), 2e bataillon d'infanterie coloniale.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Grégoire (Paul), 2/3e régiment d'artillerie coloniale.

2° Embarquement à partir du 10 novembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

**Artillerie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Mamort (André), 1er régiment d'artillerie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement).

3° Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

**Artillerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Peyresaubes (Henri), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

V. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

1° Embarquement à partir du 10 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

**Artillerie coloniale.**

*Colonel.*

M. Fray (Maurice), compagnie d'état-major des troupes coloniales, section d'études et d'informations des troupes coloniales (hors tour, régularisation).

VI. — **POUR SERVIR A SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

1° Embarquement à partir du 1er novembre 1952.

Pour servir hors cadres.

**Service de santé colonial.**

MÉDECIN

*Capitaine.*

M. Baradat (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (hors tour, régularisation).

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1° Embarquement à partir du 10 septembre 1952.

**Service de santé colonial.**

MÉDECINS

*Capitaines.*

MM.

Chambon (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur à Paris.

Baylet (René), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur à Paris.

2° Embarquement à partir du 15 septembre 1952.

Pour servir hors cadres.

**Service de santé colonial.**

MÉDECIN

*Colonel.*

M. Montagne (Marcel), école d'application du service de santé des troupes coloniales, mis à la disposition du ministère des anciens combattants et des victimes de la guerre.

3° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Lieutenant-colonel.*

M. Revol (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, régularisation).

*Capitaine.*

M. Beslay (François), compagnie d'état-major des troupes coloniales, centre d'études asiatiques et africaines (hors tour, volontaire) (régularisation).

*Sous-lieutenant de réserve pendant la durée légale.*

M. Maillet (Michel), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes « Parachutiste ».

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

*Capitaine.*

M. Durin (Henri), 2/3e régiment d'artillerie coloniale.

4e Embarquement à partir du 1er octobre 1952.

**Infanterie coloniale.**

*Colonel.*

M. Nemo (Jean), E. M. P. I. C., école supérieure de guerre (hors tour, volontaire) (régularisation).

*Chef de bataillon.*

M. Fournier (Roger), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad (hors tour, volontaire) (régularisation).

5e Embarquement à partir du 15 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Lieutenant-colonel.*

M. Hazard (André), dépôt des isolés des troupes coloniales.

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

*Lieutenant-colonel.*

M. Piclet (Emile), école d'application du service de santé des troupes coloniales (hors tour) (régularisation).

6e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Capitaines.*

MM.
Chardon (Henri), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (volontaire) (régularisation).
Davril (Xavier), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Robert (Charles), compagnie d'état-major des troupes coloniales, centre d'études asiatiques et africaines.
Drouin (Bernard), école d'état-major.

*Sous-lieutenants.*

MM.
Laval (Pierre), 2e bataillon d'infanterie coloniale.
Larzul (Robert), régiment colonial de chasseurs de chars blindé.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Capitaines.*

MM.
Brussaux (André), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.
Noël (Jacques), dépôt des isolés des troupes coloniales.
Desaegher (Octave), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.
Butor (André), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.

*Lieutenants et sous-lieutenant.*

MM.
Meunier (Lucien), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.
Dire (Michel), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.
Tassin (René), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Helliot (Michel), 458e groupement d'artillerie antiaérienne coloniale.
Fauvergue (Paul), à la disposition du général commandant supérieur des forces armées de Madagascar et dépendances (hors tour, volontaire) (régularisation).

C. — **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

*Intendant militaire de 3e classe.*

M. Jestin (Paul), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, volontaire) (régularisation).

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

*Capitaine.*

M. Guillou (Henri), inspection technique des services administratifs.

*Lieutenant.*

M. Bera (Domingo), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

D. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

*Lieutenant-colonel.*

M. Feyte (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

*Capitaines.*

MM.
Ronflé (Claude), école d'application du service de santé des troupes coloniales.
Gaspard (Franck), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.
Boube (Georges), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

7e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Lieutenant et sous-lieutenants.*

MM.
De Lesseps (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (hors-tour, volontaire) (régularisation).
Benet (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (hors-tour, volontaire) (régularisation).
Boissinot (André), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (hors-tour, volontaire) (régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Albertini (François), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

C. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

*Capitaine.*

M. Lahitte (Firmin), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

8e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Lieutenant et sous-lieutenant.*

MM.
Allaire (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (hors-tour, volontaire) (régularisation).
Vuillemin (Gaston), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (hors-tour, volontaire) (régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Cantais (Robert), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, volontaire) (régularisation).

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

**Service de santé colonial.**

*Sergent.*

M. Moulard (Francis), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — C. A. T. 2 d'infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Adjudants-chefs.*

MM.
Mine (Gaston), dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. E. de comptabilité.
Coussanes (Lucien), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. d'arme.
Darbon (Pierre), centre colonial d'instruction des transmissions. — B. E. d'arme.
Gauchet (Gabriel), 21e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.

*Adjudants.*

MM.
Fortin (Gilbert), section d'études et d'informations des troupes coloniales, centre de documentation colonial de Reims (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. C. S.
Jourdain (Fernand), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.
Parlouar (François), compagnie administrative régionale n° 3. — B. E. d'arme.
Le Gentil (Servais), 3e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.
Pailleux (Victor), centre d'organisation et d'instruction du bataillon français de l'O. N. U. — B. C. S.
Castellani (Don Joseph), centre territorial secondaire d'administration et de comptabilité des camps du Sud-Est à Saint-Raphaël (rattaché pour administration à la section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — B. C. S.
Le Peretti (Jacques), compagnie administrative régionale n° 9. — B. E. d'arme.
Caussatieres (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. d'arme.
Gelle (Fernand), 21e régiment d'infanterie coloniale. — B. S. d'arme.
Pannier (Robert), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Marchal (Edmond), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — B. C. S.

*Sergents-majors et sergents-chefs.*

Alias (Albert), état-major du général, président du comité militaire de la conférence pour l'organisation d'une communauté européenne de défense, Paris (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — C. A. T. 2 de comptabilité.
Damet (Maurice), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Chanoine (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 de mécanicien auto.
Ciccoli (Marc), 1er régiment d'infanterie coloniale. — B. S. de comptabilité.
Breschi (Valentin), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Condette (Gilbert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. d'arme.
Peres (Lucien), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Mohamed El Lahlah, 4e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.

*Sergents.*

Mirouze (Julien), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.
Ponard (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme, certificat de moniteur maître d'instruction automobile.
Bourdot (René), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Canesson (Raymond), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

*a*) Clairons

*Sergent-major.*

Zannini (François), 110e régiment d'infanterie coloniale. — Brevet de tambour-major.

*Sergents.*

Canavero (André), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 de clairon.
Lucas (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 de clairon.
Oden (Roger), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 de clairon.
Losi (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 de clairon.

*b*) Spécialistes blindés coloniaux

*Adjudant-chef.*

Guilhot (Paul), régiment colonial de chasseurs de chars. — B. C. P.

*Adjudant.*

Jouret (Louis), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — B. C. S.
Chaim (Henri), école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie. — C. A. T. 2 d'arme.
Baleste (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars. — C. A. T. 2 d'arme.
Ferre (Benoît), régiment colonial de chasseurs de chars. — C. A. T. 2 d'arme.

*c*) Parachutistes coloniaux

Désignations numériques

Première demi-brigade coloniale de commandos parachutistes: dix hommes de troupe.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Clerc (René), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale — B. C. S.

*Adjudant.*

Peres (Jean), compagnie administrative régionale n° 5. — B. C. S. de D. C. A., B. E. de comptabilité.

*Maréchal des logis chef.*

Sarrazin (Jean), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 de comptabilité.

*Maréchal des logis.*

Boisson (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale. — Non certifié.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Comptables

*Adjudant-chef.*

Cucchi (Dominique), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. de comptabilité.

*Maréchaux des logis.*

Donchery (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. de comptabilité.
Baratra (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 de comptabilité.
Kerlec (François), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 de comptabilité.

Armement et optique

*Maréchal des logis chef.*

Seguin (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — B. E. de matériel parachute.

Autos-chars

*Adjudant-chef.*

Travers (Marie), 52e compagnie de quartier général. — B. E. auto.

*Adjudant.*

Safon (Roger), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5. — B. E. auto.

*Maréchal des logis-major.*

Burgunder (Alphonse), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — B. E. auto.

*Maréchal des logis.*

Le Houedec (Louis), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 auto.

Transmissions

*Adjudant-chef.*

Squires (Georges), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — B. E. de transmissions.

Désignations numériques

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux « Branche autos-chars »: sept hommes de troupe.

D. — **Agent des corps de troupe coloniaux.**

*Sergent-major.*

Samba Abdoulaye, dépôt des isolés des troupes coloniales. — C. A. T. 2 de comptabilité.

E. — **Chancellerie coloniale.**

*Sergents-chefs.*

Minard (Alexis), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. E. de chancellerie
Ramondouba (Charles), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. E. de chancellerie.

*Sergents.*

Le Gall (Georges), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. E. de chancellerie.
Fuerl (Charles), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. E. de chancellerie.

F. — **Intendance coloniale.**

*Sergents-majors et sergents-chefs.*

Rivière (Guy), intendance de la France d'outre-mer, Marseille. — B. E. exploitation.
Merlhe (Joseph), direction régionale de l'intendance de la 6e région militaire, service de fabrication de l'habillement. — B. E. exploitation.
Angelique (Richard), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — C. A. T. 2 exploitation.

*Sergent.*

Joube (Eugène), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. E. exploitation.

TAILLEUR

*Caporal-chef.*

Besserer (Edmond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

3e Embarquement à partir du 20 novembre 1952.

**Artillerie coloniale.**

*Maréchal des logis chef.*

Franc (Roger), section géographique de l'armée (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. E. de spécialiste « géographe ».

4e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Adjudants.*

Di Martino (Janvier), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. E. d'arme.
Raiko (Joseph), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

*Sergents-chefs.*

Bonello (René), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Lebris (Jean-Pierre), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

*Sergents.*

Compagnon (Roger), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — B. C. S.
Dutholt (Gérard), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 d'arme.
Weisch (René), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 151/Trans.
Spiegel (Jean), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Gavet (Roger), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

*a*) CLAIRON

*Sergent-chef.*

Guasch (Louis), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 de clairon.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Maréchal des logis.*

Milesi (Yves), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — C. A. T. 2 de chiffreur.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE

*Adjudant-chef.*

Elmalih (Georges), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — B. E. de comptabilité.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Adjudant.*

Vallee (Raymond), 3e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme, B. E. de comptabilité.

*Sergent-chef.*

Lagasse (Raymond), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

*Sergent.*

Daugreilh (Landry), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Service de santé colonial.**

*Sergent-chef.*

Labrousse (Henri), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — C. A. T. 2 d'infirmier.

*Sergent.*

Candaele (Yves), hôpital militaire n° 291. — C. A. T. 2 d'infirmier.

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

**Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE

*Maréchal des logis.*

Metaireau (Victor), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — B. E. de comptabilité.

2e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Sergents-majors et sergent-chef.*

Teisseire (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 de comptabilité.
Clarmont (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Fontaine (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

*Sergents.*

Cabane (Michel), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Boudet (Jacques), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Durfort (Lucien), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Inchauspe (Henri), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Kamara Boubacar, groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5. — C. A. T. 2 des transmissions.

*a*) PARACHUTISTES COLONIAUX

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes: quinze hommes de troupe.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Rolland (Gilbert), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — B. C. S.

*Adjudant.*

Caussat (Jean), compagnie des services n° 1. — B. E. de chiffreur.

DÉSIGNATION NUMÉRIQUE

1/3e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe (1).

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

*Adjudant-chef.*

Julien (Félix), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. de comptabilité.

*Adjudants.*

Jadaut (Albert), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5. — B. E. de comptabilité.
Marcwalter (René), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. S. de comptabilité.

AUTOS-CHARS

*Adjudant.*

Henry (Henri), 1/8e régiment d'artillerie coloniale. — B. S. d'engins blindés.
Georges (François), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. auto.

*Maréchal des logis-major.*

Guillet (Maxime), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché à l'école d'application du matériel à Bourges. — B. S. d'engins blindés.

(1) Vacance réservée à un engagé au titre de l'Afrique équatoriale française.

CONSTRUCTIONS

*Maréchal des logis chef.*

Marre (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 de maçon.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
« Branche autos-chars »: trois hommes de troupe.
« Branche constructions »: trois hommes de troupe.

**D. — Intendance coloniale.**

*Sergent-major.*

Loubet (Marcel), centre de conditionnement de Nevers (rattaché pour administration à la 7e section des commis et ouvriers militaires d'administration). — C. A. T. 2 exploitation.

3e Embarquement à partir du 20 novembre 1952.

**Infanterie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Collomp (Théodore), section géographique de l'armée (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. E. de spécialiste géographe.

4e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

**A. — Infanterie coloniale.**

*Sergent-chef.*

Brugère (Paul), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — Non certifié.

*Sergents.*

M'eszcka (Emile), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — Non certifié
Hardy (Alain), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

**B. — Artillerie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Magnat (René), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — B. C. S.

Pour servir hors cadres.

1e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

**Service de santé colonial.**

*Sergent.*

Mugnier (Raymond), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — B. E. d'infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

**Chancellerie coloniale.**

*Adjudant.*

Margo (Raymond), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — B. S. de chancellerie.

## III. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

**A. — Infanterie coloniale.**

*Adjudant.*

Negre (Pierre), 21e régiment d'infanterie coloniale. — B. C. S.

*Sergent-chef.*

Chemin (Emilien), dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. E. de comptabilité.

*Sergents.*

Bletoux (Roger), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Verger (Gilbert), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Tanguy (Louis), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Cueff (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Leray (Vincent), centre colonial d'instruction des transmissions. — C. A. T. 2 d'arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

4e régiment d'infanterie coloniale: quatre hommes de troupe.
410e régiment d'infanterie coloniale, un homme de troupe.
Groupement d'instruction et de transit colonial en métropole: deux hommes de troupe.
Dépôt des isolés des troupes coloniales: deux hommes de troupe.
1er bataillon du régiment de marche du Tchad: huit hommes de troupe (1).

*a*) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

*Sergents-chefs.*

Benet (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — Non certifié.
Marcuello (Primitif), régiment colonial de chasseurs de chars. — C. A. T. 2 d'arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment colonial de chasseurs de chars: dix hommes de troupe.

*b*) PARACHUTISTES COLONIAUX

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes: soixante-cinq hommes de troupe.

**B. — Artillerie coloniale.**

*Maréchal des logis chef.*

Robert (Armand), 2/3e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 mécanicien auto.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'artillerie coloniale: deux hommes de troupe.
1/3e régiment d'artillerie coloniale: six hommes de troupe (2).
2/3e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.
1/8e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.

**C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

*Maréchal des logis chef.*

Miot (Louis), 1er régiment d'artillerie coloniale. — B. E. auto.

CONSTRUCTIONS

*Adjudant-chef.*

Tibau (Georges), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. surveillant de travaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « Armement et optique »: deux hommes de troupe.
Branche « Autos-chars »: trois hommes de troupe.
Branche « Constructions »: cinq hommes de troupe.
Branche « Ateliers généraux »: quatre hommes de troupe.

**D. — Agent des corps de troupe coloniaux.**

*Sergent-chef.*

Castor (Louis), compagnie administrative régionale no 5. — B. E. de comptabilité.

**E. — Intendance coloniale.**

CORDONNIER

*Caporal.*

Kulanjean (Antoine), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

**F. — Service de santé colonial.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales: deux hommes de troupe.

2e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

**Infanterie coloniale.**

*Sergent-chef.*

Chamberod (Elie), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

*Sergents.*

Freeman (Raymond), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — — C. A. T. 2 d'arme.
Aletas (Crépin), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Franceschini (Xavier), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — — C. A. T. 2 d'arme.

(1) Vacances réservées à un engagé et sept rengagés au titre de Madagascar.
(2) Dont trois vacances réservées à deux engagés et un rengagé au titre de Madagascar.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

13e régiment de tirailleurs sénégalais: trois hommes de troupe.
15e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

**Service de santé colonial.**

*Sergent-major.*

Mazet (Antoine), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — B. S. d'infirmier.

## IV. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

### A. — Infanterie coloniale.

*Adjudant-chef.*

Choquer (François), 110e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. de comptabilité.

*Sergent-chef.*

Champoux (Jean-Marie), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 de comptabilité.

*Sergents.*

Leroy (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 du génie.
Choquet (Ferdinand), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Pieri (Pasquin), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

### B. — Artillerie coloniale.

*Adjudants.*

Soudry (Lucien), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — B. E. de comptabilité.
Samuel (Jean), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — B. E. d'arme.

*Maréchal des logis-major.*

Boulssou (Henri), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — B. E. de comptabilité.

### C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

*Maréchal des logis-major.*

Blanchard (Maurice), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. auto.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « Constructions »: un homme de troupe.
Branche « Ateliers généraux »: un homme de troupe.

### D. — Intendance coloniale.

TAILLEUR

*Sergent.*

Le Goff (René), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

2° Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

**Infanterie coloniale.**

*Sergent-chef.*

Voltzenlogel (Charles), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. C. S.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

**Infanterie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Elian (Antoine), section d'études et d'informations des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. C. S., B. E. de comptabilité.

## V. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 octobre 1952

### A — Infanterie coloniale.

*Sergent.*

Préville (Aubin), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

### B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « Autos-chars »: deux hommes de troupe.
Branche « Constructions »: un homme de troupe.
Branche « Ateliers généraux »: un homme de troupe.

2° Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

**Infanterie coloniale.**

*Sergent-major.*

Terranova (Robert), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. E. d'arme.

*Sergent.*

Rose (Pierre), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 3 d'arme.

## VI. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

### A. — Infanterie coloniale.

*Sergent-chef.*

Rauhuri (Williams), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — C. A. T. 2 d'arme.

*a)* TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

*Sergents-chefs.*

N'Diaye Samba, 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — B. E. Trans. Technique Radio.
Valkre (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 351/Trans.

*Sergent.*

Queinnec (Henri), centre colonial d'instruction des transmissions. — C. A. T. 2 Trans. Exploitation Radio.

### B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « Autos-Chars »: deux hommes de troupe.
Branche « Constructions »: quatre hommes de troupe.

## VII. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

1° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

**Intendance coloniale.**

*Sergent-chef.*

Joannais (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — B. E. Exploitation.

2° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

### A. — Infanterie coloniale.

*Adjudant-chef.*

Trestour (Victor), 24e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. de comptabilité, B. S. d'arme.

*Adjudants.*

Grimaud (Robert), dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. E. d'arme.
Azpiazu (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Miot (Maurice), 110e régiment d'infanterie coloniale. — B. C. S.
Caillouet (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

*Sergents-chefs.*

Cuer (Pierre), 1er régiment d'infanterie coloniale. — B. C. S.
Allegre (Maurice), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Garsi (Antoine), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Boiteux (Joffre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole — C. A. T. 2 d'arme.
Mouraud (Charles), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

*Sergents.*

Padovani (Antoine), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 de comptabilité.
Bonizec (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Foret (Antoine), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Bleton (Guy), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Dambarrères (Daniel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.
Dargent (Roger), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales. — C. A. T. 2 d'arme.
Andriantsizafy (Irénée), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.
Fournier (Yves), dépôt des isolés des troupes coloniales. — C. A. T. 2 d'arme.
Blanc (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.
Cinelu (Jean), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Poitier (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.
Courcy (Paul), 3e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.
Guerbette (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

a) Spécialistes blindés coloniaux

*Sergent-chef.*

Antonini (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars. — C. A. T. 2 d'arme

b) Télégraphistes coloniaux

*Sergents.*

Mollet (André), centre colonial d'instruction des transmissions. — 251/Trans.
Blanchant (Guy), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5. — B. E. Trans, exploitation radio.
Auger (Roger), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5. — C. A. T. 2 Trans, exploitation radio.
Bellec (Henri), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5. — 295/Trans.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Adjudant.*

Willemot (Edmond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. S. de comptabilité.

*Maréchal des logis-major et maréchaux des logis chefs.*

Merour (Jean-François), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.
Delas (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Canevet (Roger), 12e régiment d'artillerie anti-aérienne coloniale. — C. A. T. 2 de comptabilité.
Belieu (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

*Maréchal des logis.*

Boy (René), 1er régiment d'artillerie coloniale. — B. E. de mécanicien auto.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Constructions

*Adjudant.*

Ribondin (Louis), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — B. E. de surveillant de travaux.

*Maréchal des logis.*

Lepage (Jacques), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 de dessinateur.

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

*Adjudants-chefs.*

Tanguy (René), 4e régiment d'infanterie coloniale. — B. S. de comptabilité.
Le Tallec (Hubert), 4e régiment d'infanterie coloniale — B. S. de comptabilité.

*Adjudants.*

Vergnaud (Lucien), dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. S. de comptabilité.
Esnault (Emile), compagnie administrative régionale n° 9. — B. E. de comptabilité

E. — **Chancellerie coloniale.**

*Adjudant.*

Belot (Léon), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. S. de chancellerie.

F. — **Intendance coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Gimonet (Paul), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. E. de bureaux.

*Sergent major et sergent-chef.*

Jouy (Jean), intendance de Montpellier. — C. A. T. 2 bureaux.
Floch (Joseph), intendance des pensions et réquisitions (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — C. A. T. 2 exploitation.

*Sergents.*

Guilhem (Jean), intendance A. G. Marseille. — C. A. T. 2 bureaux.
Robin (Clément), intendance de Fréjus. — C. A. T. 2 bureaux.
Postollec (Robert), intendance de Toulon. — C. A. T. 2 bureaux.
Tekielsky (Serge), intendance de Fréjus. — C. A. T. 2 bureaux.
Razanadrakolo (Paul), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — C. A. T. 2 bureaux.
Louis (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 exploitation.

G. — **Service de santé colonial.**

*Sergents-chefs.*

Marolleau (Lucien), hôpital militaire n° 294. — C. A. T. 2 d'infirmier.
Dione Momar Beye, école d'application du service de santé des troupes coloniales. — B. E. de secrétaire comptable.

3e Embarquement à partir du 20 novembre 1952.

**Infanterie coloniale.**

*Adjudants.*

Goureau (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. C. S.
Idezack (Stanislas), 1er régiment d'infanterie coloniale. — B. C. S.

*Sergent.*

François (Claude), section géographique de l'armée (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — C. A. T. 2 d'arme.

4e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Sergent-chef.*

Renault (Jacques), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

*Sergents.*

Bertorelli (Michel), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Borgel (Auguste), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Duirat (Roger), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — B. S. d'arme.

*Maréchaux des logis.*

Moreau (Raymond), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Kampf (Lionel), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, — C.A.T. 2 d'arme.

5° Embarquement à partir du 1er décembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Adjudant.*

Bobony (Paul), section géographique de l'armée (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. E. de spécialiste « Terrain photogrammétrie ».

*Sergent-chef.*

Cochin (Henri), section géographique de l'armée (rattaché pour administration à la compagnie d'état major des troupes coloniales). — B. E. de spécialiste « Reproduction tirage ».

B. — **Artillerie coloniale.**

*Maréchal des logis-major.*

Gaborit (André), section géographique de l'armée (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. E. de spécialiste « Géographe ».

*6° Sous-officiers de carrière autorisés à servir en situation d'activité au titre de l'Extrême-Orient ou sous-officiers rengagés au titre de ce territoire et qui doivent obligatoirement être dirigés sur l'Indochine, dans un délai maximum de 3 mois après leur incorporation ou la signature du contrat, par les soins du colonel commandant le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.*

A. — **Infanterie coloniale.**

*Adjudants.*

Habersetzer (Jean), 21e régiment d'infanterie coloniale.
Latreuolière (André), 21e régiment d'infanterie coloniale.

*Sergent-chef.*

Barraud (Jacques), 1er régiment d'infanterie coloniale.

*Sergents.*

Baugiliot (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Clement (René), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Desfours (Raymond), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Dudon (Georges), 21e régiment d'infanterie coloniale.
Jourgo (Maurice), 21e régiment d'infanterie coloniale.
Plazanet (François), 3e régiment d'infanterie coloniale.;
Marguerithe (Eugène), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.
Veron (Georges), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.

*a)* Spécialistes blindés coloniaux

*Sergent.*

Muller (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.

*b)* Télégraphistes coloniaux

*Sergent-major.*

Ganachon (Albert), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9.

*Sergent.*

Tomi (Jean-Antoine), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Adjudant.*

Desvignes (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

*Maréchaux des logis.*

Willord (Paul), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Guillermin (Roger), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.
Tsebrjinski (Eugène), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.
Kleiber (Albert), 1er régiment d'artillerie coloniale.
Bidault (Michel), 2/3e régiment d'artillerie coloniale.

C. — **Intendance coloniale.**

*Sergent.*

Hanriot-Colin (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

AUXILIAIRES SOCIALES DES FORCES TERRESTRES D'OUTRE-MER

**1° POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Embarquement à partir du 10 septembre 1952.

Mlle Chauvin (Hélène), 3e échelle, 1er échelon.

**2° POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Mlle Delattre (Irène), 2e échelle, 3e échelon.

## MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

### Ouverture de concours à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, maintenant provisoirement en application les actes dits:

Loi du 11 octobre 1941 relative au service national des statistiques;

Décret du 21 octobre 1941 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service national des statistiques;

Décret du 28 juillet 1942 portant création d'un service des statistiques du gouvernement général de l'Algérie;

Loi du 20 mars 1944 organisant le service colonial des statistiques;

Vu l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946 portant création de l'institut national de la statistique et des études économiques;

Vu le décret du 14 juin 1946 pour l'application de l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946;

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 relatif au reclassement de fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres;

Vu l'article 29 de la loi de finances pour l'exercice 1951 (n° 51-598 du 24 mai 1951);

Vu le décret n° 52-464 du 28 avril 1952 portant limitation du recrutement des personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ouvert à l'institut national de la statistique et des études économiques:

*a)* Un concours pour le recrutement d'un élève administrateur;
*b)* Un concours pour le recrutement de cinq attachés stagiaires.

Les épreuves du concours d'élève administrateur auront lieu à Paris, les 27, 28 et 29 octobre 1952, celles du concours d'attaché stagiaire, les 3, 4 et 5 novembre 1952.

Les dossiers de candidature devront parvenir le 20 septembre 1952 au plus tard à la direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques, 29, quai Branly, Paris (7e).

Art. 2. — Indépendamment des emplois auxquels donne accès le concours visé à l'article 1er, il pourra être pourvu à un emploi d'attaché par voie de reclassement de fonctionnaires dégagés des cadres en application de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres, des magistrats fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par la loi n° 48-1247 du 22 juillet 1948.

L'intéressé devra réunir les conditions fixées à l'article 3 ci-après.

Ce reclassement, qui devra être prononcé avant l'expiration de la période de validité de la loi susvisée, est soumis aux dispositions générales du décret n° 49-50 du 11 janvier 1949.

Art. 3. — Le fonctionnaire bénéficiaire de l'article 2 ci-dessus devra satisfaire aux conditions d'aptitude physique et morale exigées des candidats au concours d'attaché à l'institut national de la statistique et des études économiques telles qu'elles sont prévues par les arrêtés fixant le programme de ce concours.

Il devra en outre être âgé de quarante ans au plus au 1er janvier 1952.

Art. 4. — La période d'essai prévue par le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 est fixée, pour le bénéficiaire de l'article 2 ci-dessus, à un an.

Pendant cette période, celui-ci suivra les cours de l'école d'application de l'institut national de la statistique et des études économiques. Il ne pourra être définitivement nommé en qualité d'attaché que si la moyenne des notes obtenues par lui à l'examen de sortie de l'école d'application est supérieure à 13 sur 20.

Art. 5. — Si l'emploi réservé aux fonctionnaires dégagés des cadres ne peut être attribué, il sera pourvu par le concours prévu à l'article 1er.

Art. 6. — Les candidats admis en vertu des dispositions de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus seront nommés à l'emploi correspondant, en surnombre de l'effectif budgétaire fixé pour chaque corps. A leur sortie de l'école d'application de l'institut national de la statistique et des études économiques ils seront obligatoirement affectés aux services de statistiques des territoires d'outre-mer.

Art. 7. — Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1952.

*Le ministre de la France d'outre-mer,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le conseiller technique,*
PIERRE SANNER.

*Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,*
TONY RÉVILLON.

*Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,*
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
*Le directeur de la fonction publique,*
ROGER GRÉGOIRE.

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

### Enseignement du second degré.

Par arrêté du 21 août 1952, Mlle Morcellet (Solange), professeur licencié de mathématiques au collège moderne de jeunes filles de Saint-Jean-d'Angély, est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Boule (Etienne), professeur licencié ès lettres au collège Colbert, est placé en position de détachement auprès du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, pour une période de cinq ans, à compter du 9 septembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur en Indochine.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Luccioni (Dominique), professeur licencié de lettres-grammaire, est placé en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans au maximum, à compter du 16 octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Cance (Jean), professeur licencié, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de préparateur en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Granger (André), professeur licencié de lettres, en congé, est détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de quatre ans au maximum, à compter du 1er novembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur à Madagascar.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Fabricius (Pierre), adjoint d'enseignement au lycée Lakanal, est placé en position de détachement auprès du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, pour une période de trois ans au maximum, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'enseignement en Indochine.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Chartier (René), professeur de mathématiques au collège de Thouars, est détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans au maximum, à compter du 27 octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur au Togo.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Coste (Paul), professeur de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période allant du 1er janvier 1949 au 30 septembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur à Saint-Louis-du-Sénégal (Afrique occidentale française).

Par arrêté du 21 août 1952, M. Champion (Gaston), professeur licencié d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur en Indochine.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Fremigacci (Georges), adjoint d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur à Madagascar.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Langot (Camille), adjoint d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'enseignement au Cameroun.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Hochenauer (François), professeur licencié d'allemand, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période allant du 1er octobre 1949 au 20 janvier 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au Cameroun.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Meunier (Maurice), professeur agrégé de physique, est placé en position de détachement auprès du ministre chargé des relations avec les Etats associés, pour une période allant au maximum du 9 septembre 1951 au 30 septembre 1955, en vue d'exercer des fonctions de censeur à Dalat.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Lapicque (Gabriel), professeur licencié d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de trois ans au maximum, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 21 août 1952, Mme Laurent, née Dorelle (Suzanne), professeur licencié d'espagnol, en congé depuis le 1er octobre 1949, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement au 1er octobre 1950 et est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au collège Marie-de-France à Montréal (Canada).

### Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 7 juillet 1952, Mlle Gohier (Simone), professeur agrégé (2e échelon), à l'école normale d'institutrices de Vannes, est détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour exercer les fonctions d'attachée de recherches, pendant une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 7 juillet 1952, Mlle Marquet (Simone), professeur agrégé (2e échelon) à l'école normale d'institutrices de Chartres, est détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour exercer les fonctions d'attachée de recherches, pendant une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Abrard (Félix), instituteur hors classe, du département des Bouches-du-Rhône, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Albisson (Louis), instituteur hors classe, du département des Pyrénées-Orientales, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Arduin (Alphonse), instituteur hors classe, du département des Hautes-Alpes, est maintenu pour deux périodes de cinq ans, du 1er octobre 1943 au 30 septembre 1948 et du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1953, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Astrie (François), instituteur de 4e classe, du département des Pyrénées-Orientales, est maintenu, pour une durée allant du 1er octobre 1947 au 27 août 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Barny (Maurice), instituteur de 4e classe, du département de la Charente, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Bernier (René), instituteur de 4e classe, du département de la Loire-Inférieure, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Bartoli (Jacques), instituteur de 4e classe, du département de la Corse, est maintenu pour deux périodes de cinq ans, du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1951 et du 1er octobre 1951 au 30 septembre 1956, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Blanchard (Georges), instituteur hors classe, du département de l'Ardèche, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Biondi (François), instituteur hors classe, du département de la Corse, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Aubert (Roger-Julien), instituteur hors classe, du département de la Haute-Savoie, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Bernardet (Henri), instituteur hors classe, du département de la Creuse, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Jeanjacques (Marcel), instituteur de 2e classe, du département de l'Hérault, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports, pour exercer ses fonctions d'inspecteur à la jeunesse et aux sports.

Par arrêté du 21 août 1952, Mme Le Cam, née Hody, institutrice de 2e classe, du département du Morbihan, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 22 octobre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 21 août 1952, Mme Lafosse, née Libot, institutrice de 5e classe, du département de la Moselle, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Arazau (François), instituteur hors classe, du département de la Charente-Maritime, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952:

M. Boegner (Alfred), instituteur, du département de la Seine, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de quatorze mois, à compter du 1er août 1948, pour exercer les fonctions d'instituteur en Afrique occidentale française.

M. Boegner (Alfred), intégré dans le cadre des chargés d'enseignement par arrêté du 21 juillet 1949, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période allant du 1er octobre 1949 au 30 septembre 1953, en vue d'exercer les fonctions de chargé d'enseignement en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Lamps (René), instituteur de 3e classe, du département de la Somme, est maintenu en position de détachement auprès de l'Assemblée nationale pour une période allant du 21 octobre 1950 au 3 juillet 1951, expiration de son premier mandat de député, et à compter du 4 juillet 1951, pour une durée de cinq ans, en vue de remplir son nouveau mandat.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Nebout, instituteur hors classe, du département de la Seine, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du secrétaire général à l'aviation civile et sportive pour exercer ses fonctions d'enseignement.

Par arrêté du 21 août 1952, M. André (Paul), instituteur de 1re classe, du département de la Haute-Saône, est maintenu pour trois périodes de cinq ans, du 1er octobre 1939 au 30 septembre 1943, du 1er octobre 1943 au 30 septembre 1948 et du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1953, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Botuha (Ernest), instituteur de 1re classe, du département du Morbihan, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Borromet (Léon), instituteur de 2e classe, du département du Puy-de-Dôme, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Barbenoire (Fernand), instituteur hors classe, du département du Jura, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Boissy (Paul), instituteur hors classe, du département de l'Ardèche, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Bondil (Jules), instituteur de 1re classe, du département des Basses-Alpes, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, Mme Moinet, née Vivet, institutrice de 4e classe, du département de la Sarthe, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 15 avril 1947, à la disposition du ministre d'État, chargé des relations avec les États associés, pour exercer ses fonctions de chargée du bureau d'études à la délégation du service des dommages de guerre pour le Sud-Viet-Nam.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Chabre (Eugène), instituteur hors classe, du département des Hautes-Alpes, est maintenu du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952 à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Daniel (Célestin), instituteur hors classe, du département du Morbihan, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Gans (Abraham), instituteur hors classe, du département d'Oran, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Darrouy (René), instituteur de 1re classe, du département des Hautes-Pyrénées, est maintenu pour deux périodes de cinq ans, du 1er octobre 1943 au 30 septembre 1948 et du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1953 à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Desnais (Fernand), instituteur hors classe, du département de Maine-et-Loire, est maintenu pour deux périodes de cinq ans, du 5 septembre 1943 au 4 septembre 1948 et du 5 septembre 1948 au 4 septembre 1953 à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Gilles (Fernand), instituteur hors classe, du département de la Drôme, est maintenu pour deux périodes de cinq ans, du 1er octobre 1943 au 30 septembre 1948 et du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1953, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, Mme Anthian, née Bories, institutrice de 3e classe, du département des Hautes-Pyrénées, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 21 août 1952, M. Anthian (Maurice), instituteur de 1re classe, du département de Lot-et-Garonne, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

### Décret du 20 août 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 août 1952, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 5 août 1952 portant que la promotion du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

*Au grade de commandeur.*

M. Pilliard (Maurice), président honoraire de la Compagnie auxiliaire de navigation. Officier de la Légion d'honneur du 26 décembre 1927.

## MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

### Décret du 19 août 1952 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 août 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 août 1952 portant que les promotion et nomination du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

*Au grade d'officier.*

M. Broca (Eugène-Bastien), administrateur gérant d'une société de renseignements commerciaux; 52 ans de services militaires et professionnels. Chevalier du 1er janvier 1931.

*Au grade de chevalier.*

M. Boutillon (Jules), comptable; 47 ans 2 mois de services militaires et professionnels.

### Régies de recettes.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'acte dit arrêté du 11 mai 1943 instituant une régie de recettes au secrétariat au travail;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1948 portant création d'une régie de recettes en vue de la perception des sommes correspondant au montant des abonnements souscrits à la « Revue Française du Travail » et au prix de vente des documents divers édités par le ministère du travail et de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 3 janvier 1950 portant création d'une régie de recettes pour la perception du prix de séjour à la colonie de vacances du ministère du travail et de la sécurité sociale;

Vu le décret du 5 février 1951 relatif aux régie d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une régie de recettes à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale pour la perception des sommes provenant:

1° Des abonnements souscrits à la *Revue Française du Travail;*

De la vente de documents divers édités par les services relevant du ministère du travail et de la sécurité sociale;

De recettes accidentelles diverses et notamment, des remboursements de communications téléphoniques personnelles;

De la participation des candidats aux emplois du ministère du travail et de la sécurité sociale aux frais de préparation aux concours et stages de formation professionnelle;

2° Des versements effectués par les agents du ministère du travail et de la sécurité sociale en payement du prix de séjour de leurs enfants à la colonie de vacances organisée chaque année par ce département.

Art. 2. — Le montant des recettes visées à l'article précédent peut être versé soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au compte courant postal que le régisseur est tenu de se faire ouvrir soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement établis à l'ordre du Trésor, les chèques étant barrés au nom de la Banque de France. Le régisseur délivre pour les encaissements qu'il effectue des quittances extraites d'un registre à souches numérotées qui lui est remis par le receveur central des finances de la Seine.

Art. 3. — Le régisseur est tenu dès que la totalité des recettes atteint la somme de 100.000 F et, quel qu'en soit le montant, le 25 de chaque mois et le 31 décembre en fin d'année, de verser à la caisse du receveur central des finances de la Seine les recettes en numéraire encaissées par ses soins et de virer au crédit du compte courant postal de ce comptable supérieur les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal.

Lorsque les règlements ont été effectués par chèque ou ordres de virement, ces effets sont transmis au receveur central des finances de la Seine, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre du dit comptable supérieur.

Le receveur central des finances de la Seine porte le montant des versements en numéraire, des virements postaux et des remises de chèques ou ordres de virement, au crédit d'un compte d'attente.

Les virements postaux et les dépôts de chèques ou ordres de virement font l'objet d'un bordereau de versement au Trésor.

Art. 4. — Le régisseur arrête ses écritures le 25 de chaque mois et le 31 décembre en fin d'année et procède avec le receveur central des finances de la Seine à la vérification des opérations effectuées au cours du mois. Il établit dans ce but un relevé faisant apparaître le montant, par nature, des recettes encaissées par ses soins.

Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, le receveur central des finances de la Seine débite le compte d'attente visé à l'article 3 et constate une recette:

Au compte « Dépenses des ministères à annuler par suite de reversement de fonds » en ce qui concerne les recettes visées au paragraphe 1er de l'article 1er;

Au compte « Produits divers » à la ligne de recettes budgétaires « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public » en ce qui concerne les recettes visées au paragraphe 2° de l'article 1er.

Le montant des recettes fait l'objet de titres de perception établis par le ministre du travail et de la sécurité sociale ou par son délégué.

Art. 5. — Le régisseur est nommé par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale. Il est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du receveur central des finances de la Seine.

Le régisseur est astreint à un cautionnement de 100.000 F, qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat, ou remplacé par la garantie résultant d'une affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de responsabilité fixée à 4.500 F par an.

Art. 6. — L'acte dit arrêté du 11 mai 1913 et les arrêtés des 18 novembre 1918 et 3 janvier 1950 sont abrogés.

Art. 7. — Le directeur de l'administration générale et du personnel du ministère du travail et de la sécurité sociale et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1952.

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*
Pour le ministre et par autorisation:
*Le chef du cabinet,*
BERNARD CUMINAL.

*Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,*
Pour le directeur de la comptabilité publique:
*Le directeur adjoint,*
GIBELIN.

**Composition de la sous-commission de la commission supérieure des conventions collectives prévue à l'article 31 « x, a » du chapitre IV « bis » du titre II du livre Ier du code du travail.**

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 31 *x*, *a*, du chapitre IV *bis* du titre II du livre Ier du code du travail, ainsi conçu:

« La commission supérieure des conventions collectives qui se réunit au moins une fois par an, désigne une sous-commission, dont la composition est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé des affaires économiques et du ministre du travail et de la sécurité sociale;

« Cette sous-commission, chargée de suivre l'évolution du coût de la vie en liaison avec l'institut national de la statistique et des études économiques, aura communication des éléments ayant servi à établir l'indice mensuel d'ensemble des prix à la consommation familiale à Paris »,

Arrêtent:

Art. 1er. — La sous-commission instituée au sein de la commission supérieure des conventions collectives, en application de l'article 31 *x*, *a*, susvisé, comprend:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale ou son représentant, président, assisté d'un représentant du ministre de l'agriculture;

Un représentant du ministre chargé des affaires économiques;

Quatre représentants des employeurs dont un représentant des employeurs de l'agriculture;

Quatre représentants des travailleurs dont un représentant des travailleurs de l'agriculture;

Un représentant de l'Union nationale des associations familiales.

Art. 2. — Les représentants des employeurs, des travailleurs et de l'Union nationale des associations familiales sont désignés par la commission supérieure des conventions collectives.

Art. 3. — La sous-commission peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de l'institut national de la statistique et des études économiques.

Art. 4. — Le secrétariat de la sous-commission est assuré par les services de la direction du travail du ministère du travail et de la sécurité sociale.

Art. 5. — Le directeur du travail au ministère du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 août 1952.

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*
PIERRE GARET.

*Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,*
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
*Le conseiller d'Etat chargé de la direction du cabinet,*
HENRI DESFOUGÈRES.

## MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

**Désignation des président, présidents de section titulaires et suppléants de la commission nationale des dommages de guerre.**

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'intérieur en date du 22 août 1952, sont désignés pour présider pendant une durée de trois ans la commission nationale des dommages de guerre, à compter du 10 juillet 1952:

*En qualité de président.*

M. Guérin, conseiller honoraire à la cour de cassation.

*En qualité de président de section titulaire.*

1re section: M. Deglaire, vice-président au tribunal de 1re instance de la Seine.

2e section: M. Thevenin, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris.

3e section: M. Kuenze, préfet honoraire, président de section honoraire au conseil de préfecture de la Seine.

4e section: M. Marzolf, conseiller de préfecture honoraire.

*En qualité de président de section suppléant.*

1re section: M. Pages, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris.

2e section: M. Gache, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris.

3e section: M. Treignier, vice-président honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

4e section: M. Auge, conseiller de préfecture de la Seine.

## SUSPENSIONS TEMPORAIRES DE FONCTIONS

**Ministère de la justice.**

D'un jugement rendu contradictoirement le 30 juillet 1952 par le tribunal civil de Cherbourg (Manche), il appert:

Que le sieur Chatel (Auguste-Georges-François), huissier près ledit tribunal, demeurant à Saint-Pierre-Eglise, a été suspendu pendant un an de l'exercice de ses fonctions d'huissier;

Me Lepesteur, huissier à Cherbourg, a été commis pour accomplir à titre d'administrateur tous les actes professionnels relevant à titre obligatoire, notamment par l'effet de la loi ou par commission de justice, du ministère dudit Chatel.

# INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

**Réunions de commissions du mardi 26 août 1952.**

Commission des boissons, à dix heures trente et onze trente. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix-sept heures. — Local n° 213.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947), à quinze heures. — Local du 6e bureau.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

## Présidence du conseil.

### Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 18 août au 23 août 1952:

**I. — Notes et études documentaires.**

N° 1633 *bis*. — La situation économique des départements d'outre-mer: Martinique et Guadeloupe (annexe à la note documentaire n° 1633)..... 25 F.
N° 1611. — Documents sur l'Etat d'Israël (les lois sur la citoyenneté israélienne 1950-1952)..... 25 F.
N° 1616. — La statistique et l'étude économique..... 75 F.
N° 1617. — Accords d'assistance militaire bilatérale entre les Etats-Unis et l'Equateur, le Pérou, le Chili, Cuba, le Brésil, la Colombie et l'Uruguay..... 50 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

**II. — Chroniques étrangères.**

N° 120. — U. R. S. S..... 50 F.
N° 135. — Italie..... 50 F.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères »: six mois, 275 F; un an, 500 F.

**III. — Articles et documents.**

N° 2170. — Orient-Occident (*Gandhisme et communisme. — La Chine d'aujourd'hui. — La troisième force asiatique et le Japon*)..... 60 F.
N° 2171. — U. R. S. S. (*La protection de la mère et de l'enfant. — Le parti et les administrations*)..... 20 F.
N° 2172. — Yougoslavie (*Evêques et prêtres orthodoxes. — Le Kominform et la Yougoslavie*)..... 20 F.
N° 2173. — Opinions sur la France (*Le Maroc français*)..... 20 F.
N° 2174. — Europe occidentale (*La main-d'œuvre en Sarre et le rattachement économique. — Un reportage sur l'Irlande*)..... 20 F.
N° 2175. — Etats-Unis (*Les deux candidats à la présidence. — Les Etats-Unis et Formose*)..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et Documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

**IV. — Problèmes économiques.**

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 212 du 19 août 1952 présente, notamment: L'évolution des réserves monétaires dans le monde en 1952. — L'industrie sidérurgique mondiale: évolution depuis la guerre et problèmes d'avenir.

Le numéro..... 35 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

**V. — Cahiers français d'information.**

N° 210 du 15 août 1952 présente, notamment: La France et le progrès des sciences mathématiques et physiques. — La recherche scientifique au Cameroun.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

**VI. — Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 225 du 23 août 1952 présente, notamment, en variétés statistiques: L'évolution récente des prix de détail à Paris des fruits et des légumes frais.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

## Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

### Avis aux importateurs de citrons originaires et en provenance du Liban.

Les importateurs sont informés que le contingent de 2.500 tonnes de citrons originaires et en provenance du Liban (poste III du programme d'importation 1952) dont l'importation a été autorisée sous le régime du certificat d'importations par l'avis publié au *Journal officiel du* 13 avril 1952, est porté à 5.000 tonnes.

Les conditions d'importation restent celles fixées par l'avis précité.

## Ministère des finances et des affaires économiques.

### Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de Grande-Bretagne.

(Poste 0901 du programme d'importation 1952 de la zone sterling.)

I. — Les dispositions suivantes des avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de Grande-Bretagne indiqués ci-dessous:

1° Avis du 9 février 1952, 11e ligne: « Poissons salés ou fumés, n° 25 E du tarif (autres), 150 tonnes »;

2° Avis du 10 mai 1952, 5e et 6e ligne: « Poissons séchés ou fumés, n° 25 B (à l'exception de la morue en filets ou autrement et des anons) et 25 E (autres) »,

sont remplacées par le texte suivant:

« Poissons séchés ou fumés n° 25 B (à l'exception de la morue salée et des anons salés qu'ils soient présentés entiers ou en filets) et 25 E (autres) »;

II. — Sont annulées également les dispositions contraires du paragraphe 2 de l'avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de Grande-Bretagne du 24 février 1952 modifiant l'avis du 9 février 1952.

### Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Norvège.

Additif à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 24 juillet 1952:

TITRE III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément (appel d'offres).*

Ajouter au poste 4, Conserves de poissons, à la suite du paragraphe 6:

« Toutefois, les importateurs qui auront adressé à l'office scientifique et technique des pêches maritimes, en application de l'avis aux importateurs du 11 juin 1952, des échantillons de conserves de poissons de marque identique à celles dont ils demanderont l'autorisation d'importation au titre du présent avis, pourront être dispensés d'adresser de nouveaux échantillons, pour les produits en cause. Ils devront à cet effet en aviser l'office scientifique et technique des pêches maritimes, qui en informera le département de la marine marchande ».

### Avis relatif au tirage de la trente et unième tranche de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la trente et unième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 27 août 1952, à vingt heures trente, en présence du public.

**Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.**

# TARIFS DE TRANSPORT
## SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

### 1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a fait savoir à l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er septembre 1952, un additif au tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique, le Luxembourg et la Sarre, d'une part, l'Allemagne (territoire fédéral), d'autre part.

(*Paris, le* 18 *août* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er septembre 1952:

Un 5e supplément à la partie I du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les ports de mer belges (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part (édition du 15 mars 1951);

Un 5e supplément a la partie I du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les ports de mer néerlandais (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part (édition du 15 mars 1951);

Un 1er supplément à la partie I du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre la Belgique et les gares néerlandaises situées en Flandre zélandaise (trafic local), d'une part, la Suisse, d'autre part (édition du 1er avril 1951).

Ces suppléments sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le* 21 *août* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 1er octobre 1952, comme il est indiqué ci-après, le tarif n° 5:

1° Suppression du littera A du chapitre 7; les littera B et C devenant respectivement A et B;

2° Création d'un chapitre 11 reprenant les dispositions actuelles du littera A du chapitre 7, modifiées comme il est indiqué ci-dessous:

CHAPITRE 11. — Régions Est et Nord.

**Betteraves pour sucreries et distilleries** (190).

Par wagons chargés à leur capacité complète.

Sous condition d'une remise journalière d'au moins 600 tonnes pour l'ensemble des gares expéditrices et expédiées suivant un programme établi à l'avance en accord avec la Société nationale des chemins de fer français:

Des gares situées sur la ligne de Laon (exclu) à Liart (exclu) et des gares de Coucy-les-Eppes et de Savergny-Garage.

A destination d'Aulnois-sous-Laon.

Prix des barèmes. . . . . .

(Le reste sans changement.)

(*Paris, le* 21 *août* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter et de modifier, à partir du 1er octobre 1952, le tarif n° 107 et le recueil R, comme indiqué ci-après:

TARIF N° 107

TRANSPORTS EN REMORQUES ROUTIÈRES CHARGÉES SUR DES WAGONS PLATS

. . . . . .

Art. 2. — *Conditions d'admission au transport.*

Toutes les marchandises. . . . . .

L'entreprise qui a obtenu . . . . . .

Le chemin de fer peut refuser le transport des remorques citernes contenant des liquides qui n'en remplissent pas complètement la capacité, entendue « dôme exclu ».

Toutefois, les remorques chargées de liquides acides ou caustiques, d'huiles minérales ou autres liquides inflammables pour lesquels les règlements en vigueur sur le transport des matières dangereuses prescrivent que les réservoirs ne doivent pas être complètement remplis, sont admis à condition que des dispositions spéciales soient prises pour empêcher les déplacements brusques du liquide, soit en cours de route, soit lors des arrêts.

Art. 3. — *Taration.*

Le prix à percevoir est obtenu par l'addition des deux éléments ci-dessous:

1° Pour un envoi d'une remorque chargée:

*a*) Une taxe au tonnage, établie sur le poids des marchandises chargées dans la remorque, avec minimum de 4 tonnes, dans la limite du barème minimum 476 et du barème maximum 471;

*b*) Une surtaxe par remorque établie dans la limite du barème minimum 477 et du barème maximum 472;

2° Pour un envoi de plusieurs remorques chargées:

*a*) Une taxe au tonnage, établie sur le poids des marchandises chargées dans les remorques, avec minimum d'autant de fois 3,5 tonnes qu'il y a de remorques chargées dans la limite du barème minimum 476 et du barème maximum 471;

*b*) Une surtaxe par remorque établie dans la limite du barème minimum 478 et du barème maximum 473.

Pour la perception du droit d'enregistrement et de timbre, chaque remorque est considérée comme faisant l'objet d'un envoi distinct.

Art. 4. — *Conditions d'application.*

Les prix du présent chapitre . . . . . .

Ils ne sont appliqués . . . . . .

Les envois composés en tout ou partie de groupages de marchandises relevant du tarif n° 100 sont exclus du bénéfice des prix du présent chapitre.

Art. 5. — *Responsabilité.*

(Le reste sans changement.)

RECUEIL R

I. — *Barèmes.*

Remplacement des prix des barèmes 471, 472, 473, 476, 477 et 478 par les suivants:

| COUPURES de distances. | 471 | 472 | 473 | 476 | 477 | 478 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Prix par tonne. | Prix par remorque. | | Prix par tonne. | Prix par remorque. | |
| kilomètres. | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. |
| 0 à 25 | 254 | 1.507 | 1.004 | 216 | 1.297 | 864 |
| 26 à 28 | 254 | 1.507 | 1.004 | 216 | 1.297 | 864 |
| 29 à 31 | 254 | 1.507 | 1.004 | 216 | 1.297 | 864 |
| 32 à 34 | 254 | 1.507 | 1.004 | 216 | 1.297 | 864 |
| 35 à 37 | 254 | 1.507 | 1.004 | 216 | 1.297 | 864 |
| 38 à 40 | 254 | 1.507 | 1.004 | 216 | 1.297 | 864 |
| 41 à 43 | 254 | 1.507 | 1.004 | 216 | 1.297 | 864 |
| 44 à 46 | 254 | 1.507 | 1.004 | 216 | 1.297 | 864 |
| 47 à 49 | 254 | 1.507 | 1.004 | 216 | 1.297 | 864 |
| 50 à 54 | 254 | 1.507 | 1.004 | 216 | 1.297 | 864 |
| 55 à 59 | 267 | 1.605 | 1.070 | 230 | 1.381 | 921 |
| 60 à 64 | 284 | 1.703 | 1.136 | 244 | 1.466 | 977 |
| 65 à 69 | 300 | 1.802 | 1.201 | 258 | 1.551 | 1.034 |
| 70 à 74 | 317 | 1.900 | 1.267 | 273 | 1.635 | 1.090 |
| 75 à 79 | 333 | 1.998 | 1.332 | 287 | 1.720 | 1.147 |
| 80 à 84 | 349 | 2.097 | 1.398 | 301 | 1.805 | 1.203 |
| 85 à 89 | 366 | 2.195 | 1.463 | 315 | 1.889 | 1.260 |
| 90 à 94 | 382 | 2.294 | 1.529 | 329 | 1.974 | 1.316 |
| 95 à 99 | 399 | 2.392 | 1.595 | 343 | 2.059 | 1.373 |
| 100 à 104 | 415 | 2.490 | 1.660 | 357 | 2.143 | 1.429 |
| 105 à 109 | 431 | 2.588 | 1.725 | 371 | 2.227 | 1.486 |
| 110 à 114 | 448 | 2.685 | 1.790 | 385 | 2.311 | 1.541 |
| 115 à 119 | 464 | 2.783 | 1.855 | 399 | 2.395 | 1.597 |
| 120 à 124 | 480 | 2.881 | 1.921 | 413 | 2.479 | 1.653 |
| 125 à 129 | 496 | 2.979 | 1.986 | 427 | 2.564 | 1.709 |
| 130 à 134 | 513 | 3.076 | 2.051 | 441 | 2.648 | 1.765 |
| 135 à 139 | 529 | 3.174 | 2.116 | 455 | 2.732 | 1.821 |
| 140 à 144 | 545 | 3.272 | 2.181 | 469 | 2.816 | 1.877 |
| 145 à 149 | 562 | 3.369 | 2.246 | 483 | 2.900 | 1.933 |
| 150 à 154 | 578 | 3.467 | 2.311 | 497 | 2.984 | 1.989 |
| 155 à 159 | 594 | 3.565 | 2.376 | 511 | 3.068 | 2.045 |
| 160 à 164 | 610 | 3.662 | 2.442 | 525 | 3.152 | 2.101 |
| 165 à 169 | 627 | 3.760 | 2.507 | 539 | 3.236 | 2.157 |
| 170 à 174 | 643 | 3.858 | 2.572 | 553 | 3.320 | 2.214 |
| 175 à 179 | 659 | 3.955 | 2.637 | 567 | 3.404 | 2.270 |
| 180 à 184 | 676 | 4.053 | 2.702 | 581 | 3.488 | 2.326 |
| 185 à 189 | 692 | 4.151 | 2.767 | 595 | 3.573 | 2.382 |
| 190 à 194 | 708 | 4.248 | 2.832 | 609 | 3.657 | 2.438 |
| 195 à 199 | 724 | 4.346 | 2.897 | 623 | 3.741 | 2.494 |
| 200 à 209 | 747 | 4.481 | 2.987 | 643 | 3.857 | 2.571 |
| 210 à 219 | 779 | 4.672 | 3.115 | 670 | 4.021 | 2.684 |
| 220 à 229 | 811 | 4.863 | 3.242 | 698 | 4.186 | 2.791 |
| 230 à 239 | 842 | 5.055 | 3.370 | 725 | 4.351 | 2.900 |
| 240 à 249 | 874 | 5.246 | 3.497 | 753 | 4.515 | 3.010 |
| 250 à 259 | 906 | 5.437 | 3.625 | 780 | 4.680 | 3.120 |
| 260 à 269 | 938 | 5.628 | 3.752 | 807 | 4.844 | 3.229 |
| 270 à 279 | 970 | 5.819 | 3.879 | 835 | 5.009 | 3.339 |

| COUPURES de distances. | 471 | 472 | 473 | 476 | 477 | 478 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Prix par tonne. | Prix par remorque. | | Prix par tonne. | Prix par remorque | |
| Kilomètres. | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. |
| 280 à 289 | 1.002 | 6.040 | 4.007 | 862 | 5.173 | 3.449 |
| 290 à 299 | 1.034 | 6.201 | 4.134 | 890 | 5.338 | 3.558 |
| 300 à 309 | 1.064 | 6.385 | 4.256 | 916 | 5.495 | 3.664 |
| 310 à 319 | 1.093 | 6.556 | 4.371 | 940 | 5.643 | 3.762 |
| 320 à 329 | 1.121 | 6.727 | 4.485 | 965 | 5.790 | 3.860 |
| 330 à 339 | 1.150 | 6.898 | 4.599 | 990 | 5.938 | 3.958 |
| 340 à 349 | 1.178 | 7.070 | 4.713 | 1.014 | 6.085 | 4.057 |
| 350 à 359 | 1.207 | 7.244 | 4.827 | 1.039 | 6.232 | 4.155 |
| 360 à 369 | 1.235 | 7.412 | 4.941 | 1.063 | 6.380 | 4.253 |
| 370 à 379 | 1.264 | 7.583 | 5.056 | 1.088 | 6.527 | 4.351 |
| 380 à 389 | 1.292 | 7.755 | 5.170 | 1.112 | 6.674 | 4.450 |
| 390 à 399 | 1.320 | 7.926 | 5.284 | 1.137 | 6.822 | 4.548 |
| 400 à 409 | 1.349 | 8.096 | 5.397 | 1.161 | 6.968 | 4.645 |
| 410 à 419 | 1.377 | 8.263 | 5.509 | 1.185 | 7.112 | 4.741 |
| 420 à 429 | 1.405 | 8.431 | 5.621 | 1.209 | 7.256 | 4.838 |
| 430 à 439 | 1.433 | 8.598 | 5.732 | 1.233 | 7.401 | 4.934 |
| 440 à 449 | 1.461 | 8.766 | 5.844 | 1.257 | 7.545 | 5.030 |
| 450 à 459 | 1.489 | 8.933 | 5.956 | 1.282 | 7.689 | 5.126 |
| 460 à 469 | 1.517 | 9.101 | 6.067 | 1.306 | 7.833 | 5.222 |
| 470 à 479 | 1.545 | 9.269 | 6.179 | 1.330 | 7.978 | 5.318 |
| 480 à 489 | 1.573 | 9.436 | 6.291 | 1.354 | 8.122 | 5.415 |
| 490 à 499 | 1.601 | 9.604 | 6.402 | 1.378 | 8.266 | 5.511 |
| 500 à 519 | 1.642 | 9.852 | 6.568 | 1.413 | 8.480 | 5.653 |
| 520 à 539 | 1.697 | 10.180 | 6.786 | 1.460 | 8.762 | 5.841 |
| 540 à 559 | 1.751 | 10.507 | 7.005 | 1.507 | 9.044 | 6.029 |
| 560 à 579 | 1.806 | 10.835 | 7.223 | 1.554 | 9.326 | 6.217 |
| 580 à 599 | 1.860 | 11.163 | 7.442 | 1.601 | 9.608 | 6.405 |
| 600 à 619 | 1.915 | 11.487 | 7.658 | 1.648 | 9.887 | 6.592 |
| 620 à 639 | 1.968 | 11.808 | 7.872 | 1.694 | 10.163 | 6.775 |
| 640 à 659 | 2.021 | 12.128 | 8.085 | 1.740 | 10.439 | 6.959 |
| 660 à 679 | 2.075 | 12.449 | 8.299 | 1.786 | 10.715 | 7.143 |
| 680 à 699 | 2.128 | 12.769 | 8.513 | 1.832 | 10.990 | 7.327 |
| 700 à 719 | 2.181 | 13.086 | 8.724 | 1.877 | 11.265 | 7.509 |
| 720 à 739 | 2.233 | 13.399 | 8.933 | 1.922 | 11.533 | 7.689 |
| 740 à 759 | 2.285 | 13.712 | 9.141 | 1.967 | 11.802 | 7.868 |
| 760 à 779 | 2.338 | 14.025 | 9.350 | 2.012 | 12.072 | 8.048 |
| 780 à 799 | 2.390 | 14.338 | 9.559 | 2.057 | 12.341 | 8.227 |
| 800 à 819 | 2.446 | 14.674 | 9.782 | 2.105 | 12.630 | 8.420 |
| 820 à 839 | 2.506 | 15.036 | 10.024 | 2.157 | 12.942 | 8.628 |
| 840 à 859 | 2.567 | 15.399 | 10.266 | 2.209 | 13.254 | 8.836 |
| 860 à 879 | 2.627 | 15.762 | 10.508 | 2.261 | 13.567 | 9.044 |
| 880 à 899 | 2.687 | 16.125 | 10.750 | 2.313 | 13.879 | 9.253 |
| 900 à 919 | 2 748 | 16.487 | 10.992 | 2.365 | 14.191 | 9.461 |
| 920 à 939 | 2.808 | 16.850 | 11.233 | 2.417 | 14.503 | 9.669 |
| 940 à 959 | 2.869 | 17.213 | 11.475 | 2.469 | 14.816 | 9.877 |
| 960 à 979 | 2.929 | 17.576 | 11.717 | 2.521 | 15.128 | 10.085 |
| 980 à 999 | 2.990 | 17.938 | 11.959 | 2.573 | 15.440 | 10.293 |
| 1.000 à 1.019 | 3.050 | 18.301 | 12.201 | 2.625 | 15.752 | 10.501 |
| 1.020 à 1.039 | 3.111 | 18.664 | 12.443 | 2.677 | 16.064 | 10.710 |
| 1.040 à 1.059 | 3.171 | 19.027 | 12.685 | 2.729 | 16.377 | 10.918 |
| 1.060 à 1.079 | 3.232 | 19.390 | 12.926 | 2.781 | 16.689 | 11.126 |
| 1.080 à 1.099 | 3.292 | 19.752 | 13.168 | 2.834 | 17.001 | 11.334 |
| 1.100 à 1.119 | 3.353 | 20.115 | 13.410 | 2.886 | 17.313 | 11.542 |
| 1.120 à 1.139 | 3.413 | 20.478 | 13.652 | 2.938 | 17.626 | 11.750 |
| 1.140 à 1.159 | 3.473 | 20.841 | 13.894 | 2.990 | 17.938 | 11.959 |
| 1.160 à 1.179 | 3.534 | 21.203 | 14.136 | 3.042 | 18.250 | 12.167 |
| 1.180 à 1.199 | 3.594 | 21.566 | 14.377 | 3.094 | 18.562 | 12.375 |
| 1.200 à 1.249 | 3.700 | 22.201 | 14.801 | 3.185 | 19.109 | 12.739 |
| 1.250 à 1.299 | 3.851 | 23.108 | 15.405 | 3.315 | 19.889 | 13.260 |
| 1.300 à 1.349 | 4.002 | 24.015 | 16.010 | 3.445 | 20.670 | 13.780 |
| 1.350 à 1.399 | 4.154 | 24.922 | 16.614 | 3.575 | 21.450 | 14.300 |
| 1.400 à 1.449 | 4.305 | 25.829 | 17.219 | 3.705 | 22.231 | 14.821 |
| 1.450 et au delà | 4.456 | 26.735 | 17.824 | 3.835 | 23.012 | 15.341 |

(*Paris, le 21 août 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter et modifier, à partir du 1er octobre 1952, le tarif n° 3 et l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux comme il est indiqué ci-après:

## TARIF N° 3

. . . . . .

### Chapitre 2.

§ 1. — Marchandises désignées ci-après:

A. — Crevettes (130), filets de poissons (131), langoustines (130), poissons fumés (131), sardines fraîches (130), en régime accéléré.

En emballages munis de l'estampille de contrôle et renfermant ou non de la glace;

B. — Poissons non dénommés (131) autres que ceux indiqués en A ci-dessus, en régime accéléré, en emballages munis de l'estampille de contrôle et renfermant de la glace.

D'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français:

| | BARÈMES APPLICABLES | |
|---|---|---|
| | Minimum. | Maximum. |
| Par wagon chargé de 3 tonnes: | | |
| Jusqu'à 49 km | 138 | 28 |
| Au delà | 40 | 28 |
| Par wagon chargé de 5 tonnes | 52 | 40 |
| Par wagon chargé de 8 tonnes | 61 | 49 |

*Conditions d'application particulières au chapitre 2 (§ 1).*

Les présentes dispositions ne sont applicables qu'aux envois remis dans des emballages agréés par la Société nationale des chemins de fer français munis ou non de couvercle. Ces emballages doivent obligatoirement porter de façon très apparente une marque d'identification conforme aux indications du tableau ci-après et correspondant à des normes fixées par le chemin de fer.

Par dérogation aux dispositions de l'article 15 des conditions générales d'application des tarifs marchandises, la taxe est établie sur les poids forfaitaires ci-après:

| | MARQUE d'identification des emballages. | POIDS forfaitaire en kilogrammes. | | MARQUE d'identification des emballages. | POIDS forfaitaire en kilogrammes. |
|---|---|---|---|---|---|
| Crevettes | T 1 | 2,5 | Sardines fraîches. | S 1 | 2,2 |
| | T 2 | 3 | | S 2 | 2,7 |
| | T 3 | 4 | | S 3 | 3,5 |
| | A T | 7 | | S 4 | 4 |
| | | | | A S | 8 |
| Filets de poissons. | O 1 | 3,5 | | | |
| | O 2 | 6,5 | | | |
| | O 3 | 5,5 | | | |
| | O 4 | 11 | Poissons non dénommés autres. | A | 10 |
| | O 5 | 12 | | B | 15 |
| | O 6 | 14 | | C | 18 |
| | | | | C 1 | 18 |
| Langoustines. | A L | 9 | | D | 22 |
| | B L | 12 | | E | 28 |
| | C L | 15 | | F | 35 |
| | D L | 20 | | G | 41 |
| | E L | 25 | | H | 48 |
| | F L | 30 | | H 1 | 52 |
| | G L | 35 | | I | 60 |
| Poissons fumés. | M 1 | 3,5 | | J | 65 |
| | M 2 | 3,5 | | K | 70 |
| | M 3 | 3,5 | | L | 85 |
| | M 4 | 5,5 | | | |
| | M 5 | 11 | | | |

Par dérogation aux articles 20 (5e) et 52 des conditions générales d'application des tarifs marchandises:

1° L'expéditeur doit porter sur la déclaration d'expédition, à l'exclusion de toute indication de poids, le nombre de colis remis au transport par catégories de caisses, en indiquant pour chaque catégorie sa marque d'identification;

2° Les dispositions du présent paragraphe ne sont pas applicables aux envois composés en tout ou partie:

De crevettes, filets de poissons, langoustines, poissons fumés, sardines fraîches, en emballages non munis de l'estampille de contrôle;

De poissons non dénommés autres que ceux indiqués ci-dessus, en emballages non munis de l'estampille de contrôle ou ne renfermant pas de glace;

De toute autre marchandise (x).

(x) A titre provisoire et pour une durée qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 mars 1953, ces dispositions sont toutefois applicables si le poids de l'envoi compôrte au maximum 10 p. 100 de langoustes ou de homards en emballages non munis de l'estampille de contrôle. Dans ce cas, la taxe est calculée dans les conditions prévues à l'article 52 des conditions générales d'application des tarifs marchandises.

**Tarifs généraux pour le transport des marchandises.**

ANNEXE AU CHAPITRE 2

*Dispositions spéciales applicables à certaines marchandises.*

§ 3. — . . . . . .

F. — Marchandises désignées ci-après:

A. — Crevettes (130), filets de poissons (131), langoustines (130), poissons fumés (131), sardines fraîches (130).

En emballages munis de l'estampille de contrôle et renfermant ou non de la glace.

B. — Poissons non dénommés (131) autres que ceux indiqués en A ci-dessus, en emballages munis de l'estampille de contrôle et renfermant de la glace.

| | BARÈMES APPLICABLES d'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français. | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 60 kg. | | 1.000 kg, sans excéder 3.000 kg. | |
| | Minimum. | Maximum | Minimum. | Maximum |
| *a*) En wagons de la Société nationale des chemins de fer français..... | D 34 | D 22 | L 40 | L 23 |
| *b*) En wagons isothermes, frigorifiques ou réfrigérants, dans les conditions prévues au tarif n° 104..... | D 41 | D 29 | L 47 | L 35 |

*Conditions d'application particulières au paragraphe 3 F.*

Les présentes dispositions ne sont applicables qu'aux envois remis dans des emballages agréés par la Société nationale des chemins de fer français munis de couvercle. Ces emballages doivent obligatoirement porter de façon très apparente une marque d'identification conforme aux indications du tableau ci-après et correspondant à des normes fixées par le chemin de fer.

Par dérogation aux dispositions de l'article 45 des conditions générales d'application des tarifs marchandises, la taxe est établie sur les poids forfaitaires ci-après:

| | MARQUE d'identification des emballages. | POIDS forfaitaire en kilogrammes | | MARQUE d'identification des emballages. | POIDS forfaitaire en kilogrammes |
|---|---|---|---|---|---|
| Crevettes. | T 1 | 2,5 | Sardines fraîches. | S 1 | 2,2 |
| | T 2 | 3 | | S 2 | 2,7 |
| | T 3 | 4 | | S 3 | 3,5 |
| | A T | 7 | | S 4 | 4 |
| | | | | A S | 8 |
| Filets de poissons. | O 1 | 3,5 | | | |
| | O 2 | 6,5 | | | |
| | O 3 | 5,5 | | | |
| | O 4 | 11 | Poissons non dénommés autres. | A | 10 |
| | O 5 | 12 | | B | 15 |
| | O 6 | 14 | | C | 18 |
| | | | | C 1 | 18 |
| Langoustines. | A L | 9 | | D | 22 |
| | B L | 12 | | E | 28 |
| | C L | 15 | | F | 35 |
| | D L | 20 | | G | 41 |
| | E L | 25 | | H | 48 |
| | F L | 30 | | H 1 | 53 |
| | G L | 35 | | I | 60 |
| Poissons fumés. | M 1 | 3,5 | | J | 65 |
| | M 2 | 3,5 | | K | 70 |
| | M 3 | 3,5 | | L | 85 |
| | M 4 | 5,5 | | | |
| | M 5 | 11 | | | |

Par dérogation aux articles 20 (5°) et 52 des conditions générales d'application des tarifs marchandises:

1° L'expéditeur doit porter sur la déclaration d'expédition, à l'exclusion de toute indication de poids, le nombre de colis remis au transport par catégories de caisses, en indiquant pour chaque catégorie sa marque d'identification;

2° Les dispositions du présent paragraphe ne sont pas applicables aux envois composés en tout ou partie:

De crevettes, filets de poissons, langoustines, poissons fumés, sardines fraîches, en emballages non munis de l'estampille de contrôle;

De poissons non dénommés autres que ceux indiqués ci-dessus, en emballages non munis de l'estampille de contrôle ou ne renfermant pas de glace;

De toute autre marchandise (x).

. . . . . .

(*Paris, le 21 août 1952.*)

(x) A titre provisoire et pour une durée qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 mars 1953, ces dispositions sont toutefois applicables si le poids de l'envoi comporte au maximum 10 p. 100 de langoustes ou de homards en emballages non munis de l'estampille de contrôle. Dans ce cas, la taxe est calculée dans les conditions prévues à l'article 52 des conditions générales d'application des tarifs marchandises.

---

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Société grenobloise de tramways électriques, a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier, à partir du 1er octobre 1952, les tarifications communes aux deux administrations, comme il est indiqué ci-après:

1° Compléter comme suit les annexes A et B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises:

ANNEXE A

*Tarif des opérations accessoires.*

. . . . . .

§ V. — Taxes diverses.

| DÉSIGNATION DES TAXES | TAXES à percevoir. |
|---|---|
| | francs. |
| 25° . . . . . | . . . . . |
| 26° Surtaxe à percevoir pour les envois par wagon taxés au poids (à l'exception des wagons de particuliers vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 104 et des cadres vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 106) échangés entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français et la gare de Sassenage ou inversement (Annexe B aux conditions générales, chap. 3, § 12), par tonne..... | 93 |

. . . . . .

ANNEXE B

*Dispositions exceptionnelles applicables à certaines gares ou à certains parcours.*

. . . . . .

Chapitre 3.

Relations Société nationale des chemins de fer français-Chemins de fer secondaires.

. . . . . .

§ 12. — Société nationale des chemins de fer français et société grenobloise de tramways électriques (ligne de Grenoble à Sassenage) exploitée au moyen de trucks porte-wagons (voie étroite).

Tarif commun pour les transports par wagon de marchandises de toute nature, animaux, véhicules routiers vides et matériel roulant sur rails, échangés entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français et la gare de Sassenage ou inversement et effectués exclusivement par wagon à deux essieux, dont le poids total (tare plus chargement) n'excède pas 40 tonnes.

Prix fixés par les tarifs en vigueur sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français à augmenter pour les transports taxés au poids (à l'exception des wagons de particulier vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 104 et des cadres vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 106) de la surtaxe prévue au tarif des opérations accessoires (26°).

Les prix des barèmes sont appliqués sur la distance totale du point d'expédition au point de destination; cette distance s'obtient en ajoutant aux distances sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français, déterminées conformément aux dispositions de l'article 46 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, la distance de la gare de Sassenage à la gare de jonction Société nationale des chemins de fer français de Grenoble, soit 8 kilomètres.

Il n'est pas perçu de droit de transbordement au point de transit de Grenoble.

*Conditions d'application.* — Les conditions d'application sont celles des tarifs de la Société nationale des chemins de fer français.

Les paragraphes 12 et 13 actuels deviennent respectivement paragraphes 13 et 14.

2° Supprimer les tarifications ci-après, communes aux deux administrations, actuellement en vigueur:

Document d'application n° 11, chapitre 51 (§ XXII);
Document d'application n° 12, chapitre 51 (§ XVI),

ainsi que les indications se rapportant aux numéros de prix 4627 et 4686 du recueil T. A;

3° Compléter comme suit le tableau I du tarif n° 106:

TARIF N° 106

**Transports en cadres.**

TABLEAU I

Liste des réseaux secondaires en provenanve ou à destination desquels peuvent être acceptés les envois de marchandises en cadres soumis aux conditions du présent tarif.

| DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires. | DIMENSIONS extérieures maxima des cadres. Longueur. | Largeur. | Hauteur. | POIDS maximum. | POINT de transit. |
|---|---|---|---|---|---|
| ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... |
| Grenobloise de tramways électriques (Société): ligne de Grenoble à Sassenage (voie étroite exploitée au moyen de trucks porte-wagon). | Mêmes caractéristiques que les cadres admis par la Société nationale des chemins de fer français. | | | | Grenoble. |
| ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... |

(*Paris, le* 21 *août* 1952.)

**2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.***

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, les prix fixés ci-dessous, compris dans les limites des barèmes à maximum et à minimum prévus au chapitre 2 du tarif n° 5, seront perçus à partir du 10 septembre 1952 pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la mise en vigueur.

| MARCHANDISES | RELATION de | RELATION à | CONDITION de tonnage. | BAREME applicable. |
|---|---|---|---|---|
| Sucres (191). | Bresles. | Pau. | Par wagon chargé de 20 tonnes. | 81 |

(*Paris, le* 26 *août* 1952.)

**3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.***

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

**Homologations.**

22 *août* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français et Compagnie de chemins de fer départementaux** (ligne de Florac à Sainte-Cécile-d'Andorge). — Proposition du 24 juillet 1952 tendant à insérer, dans le chapitre 51 (§ XVII), du tarif n° 8, de nouvelles dispositions applicables:

*a*) Aux bois destinés à des travaux de soutènement expédiés d'une gare de la ligne de Florac à Sainte-Cécile-d'Andorge à une gare des régions Est ou Nord desservant directement des houillères et adressés à ces houillères;

*b*) Aux bois bruts de sciage ou de fente et aux bois en grume non dénommés expédiés d'une gare de la même ligne à une gare de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 29 juillet 1952.)

22 *août* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 24 juillet 1952 tendant à modifier les dispositions prévues aux dispositions spéciales du chapitre 3 (§ 1) du tarif n° 22, pour le transport des écumes de sucreries pour amendement. (*Journal officiel* du 29 juillet 1952.)

22 *août* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 7 août 1952 tendant à étendre à Rouen (toutes gares) les dispositions prévues au chapitre III du tarif n° 8 en faveur des bois en feuilles pour placage expédiés de Romanswiller et exportés par les ports de Dunkerque, Calais ou le Havre. (*Journal officiel* du 12 août 1952.)

22 *août* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 7 août 1952 tendant à créer au tarif n° 8 un chapitre 107 comportant des dispositions spéciales en faveur des bois bruts de sciage ou de fente non dénommés expédiés par rame de 100 tonnes de Petite-Synthe (garage) à Dunkerque et exportés par ce port de mer. Le recueil T. A. sera complété corrélativement. (*Journal officiel* du 12 août 1952.)

14 *août* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 7 août 1952 tendant à proroger jusqu'au 30 juin 1953 les dispositions du chapitre 105 du tarif n° 8 concernant les bois à brûler, bois bruts de sciage, bois destinés à des travaux de soutènement, bois en grume non dénommés, pour l'exportation. (*Journal officiel* du 12 août 1952.)

## Ministère des affaires étrangères.

**Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur adjoint stagiaire des régies financières au Maroc.**

Un concours pour l'emploi d'inspecteur adjoint stagiaire à la direction des finances du Maroc s'ouvrira les 6 et 7 janvier 1953, à Paris, Bordeaux, Marseille et Rabat.

Le nombre d'emplois mis au concours est fixé à trente-six.

Les candidats ne concourant pas en qualité de contrôleurs ou contrôleurs principaux de la direction des finances devront être titulaires de certains diplômes énumérés dans l'arrêté du directeur des finances du 14 février 1951 (outre le baccalauréat de l'enseignement secondaire, la première partie du baccalauréat en droit, ou un certificat de licence, ou le brevet d'études juridiques et administratives marocaines au minimum), et être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus à la date du concours; cette limite d'âge est susceptible d'être prolongée dans certaines conditions, notamment en faveur des candidats au titre du dahir du 23 janvier 1951.

La gratuité du voyage est accordée aux candidats admissibles afin de se rendre à Rabat pour y subir les épreuves orales; le voyage de retour est assuré dans les mêmes conditions aux candidats non admis définitivement.

Date de clôture des inscriptions: 25 novembre 1952.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction des finances (bureau du personnel), à Rabat, ou aux offices du Maroc à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Lille, Nancy, Strasbourg, Perpignan et Nice.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

*Le Préfet Directeur des Journaux officiels,*
JEAN REYMOND

# COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

| Derniers cours cotés en Bourse. | 22 août — Cours relevés après Bourse. | DEVISES | 25 août 1952 — Cours relevés avant Bourse. | 25 août 1952 — Cours cotés en Bourse. |
|---|---|---|---|---|
| 349 95 | .... .. | Etats-Unis (1 dollar).... | .... .. | 350 .. ..... |
| 700 75 | .... .. | Belgique (100 francs).. | .... .. | 700 375 ..... |
| 363 70 | .... .. | Canada (1 dollar)..... | .... .. | 363 70 ..... |
| 1215 .. | .... .. | Portugal (100 escudos). | .... .. | 1215 25 ..... |
| 8017 50 | .... .. | Suisse (100 francs)..... | .... .. | 8022 50 ..... |
| 163 70 | .... .. | Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.).... | .... .. | .... .. ..... |

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## TIRAGES FINANCIERS

### PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**EMPRUNT DEPARTEMENTAL 5 0/0 1939**

*Treizième tirage du 30 juillet 1952.*

**Liste des bons à rembourser au prix de 1.000 F le 1er septembre 1952.**

| | | |
|---|---|---|
| 100 à 200 (50) | 7.401 à 7.500 (51) | 23.401 à 23.500 (52) |
| 1.301 à 1.400 (52) | 7.901 à 8.000 (46) | 25.601 à 25.700 (52) |
| 2.101 à 2.200 (48) | 9.201 à 9.300 (52) | 26.301 à 26.400 (49) |
| 2.201 à 2.300 (45) | 12.301 à 12.400 (49) | 26.601 à 26.700 (52) |
| 2.801 à 2.900 (49) | 12.701 à 12.800 (46) | 27.501 à 27.600 (51) |
| 2.901 à 3.000 (48) | 13.701 à 13.800 (52) | 27.701 à 27.800 (51) |
| 3.601 à 3.700 (52) | 13.801 à 13.900 (51) | 28.201 à 28.300 (52) |
| 5.901 à 6.000 (51) | 17.601 à 17.700 (47) | 29.401 à 29.500 (52) |
| 6.301 à 6.400 (50) | 20.201 à 20.300 (51) | |

### CHAUSSURES CLERGET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: RUE PAUL-BERT, LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)
R. C.: Bourgoin n° 5298.

*Obligations 5 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.*

**Cinquième amortissement.**

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er octobre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages antérieurs ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1949 et 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

### ÉTABLISSEMENTS R. PENNELLIER ET DELIGNY RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.040.000 F
SIÈGE SOCIAL: 37 A 43, RUE CHARLES-MORIS, A EU (SEINE-INFÉRIEURE)
R. C.: Eu-le Tréport 3549 B.

*Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 5.000 F.*

CINQUIÈME AMORTISSEMENT

**Liste des 10 obligations sorties au tirage du 7 août 1952.**

86 161 164 170 188 191 193 218 299 300

Remboursement, à partir du 1er octobre 1952, aux guichets du Crédit lyonnais, à Abbeville.

Les trois premiers amortissements ont été effectués par voie de rachats, le quatrième amortissement par voie de tirage au sort.

**Obligations amorties au tirage précédent et non remboursées.**

3 42 85 87 169 178 190 215 280 297

### LES USINES DE MELLE

**(Anciennement: Distilleries des Deux-Sèvres.)**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A SAINT-LEGER-LES-MELLE (DEUX-SÈVRES)
R. C.: Melle n° 4131 B.

*Obligations 5 1/2 0/0 1929 de 1.000 F.*

**LISTE NUMERIQUE**

**1° Des obligations amorties au tirage du 4 juillet 1952 et remboursables à partir du 25 août 1952 à 1.000 F;**

**2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|
| 121 à 130 | 51 | 2.801 à 810 | 51 | 4.791 à 800 | 49 |
| 141 à 150 | 50 | 2.951 à 960 | 50 | 4.961 à 970 | 51 |
| 511 à 520 | 52 | 3.061 à 070 | 52 | 4.991 à 5.000 | 41 |
| 651 à 660 | 51 | 3.111 à 120 | 52 | | |
| 791 à 800 | 50 | 3.141 à 150 | 50 | 5.071 à 080 | 50 |
| 931 à 940 | 51 | 3.251 à 260 | 51 | 5.081 à 090 | 52 |
| 971 à 980 | 52 | 3.421 à 430 | 52 | 5.151 à 160 | 52 |
| 1.001 à 010 | 50 | 3.441 à 450 | 50 | 5.251 à 260 | 52 |
| 1.101 à 110 | 51 | 3.481 à 490 | 52 | 5.351 à 360 | 51 |
| 1.201 à 210 | 52 | 3.541 à 550 | 52 | 5.421 à 430 | 52 |
| 1.221 à 230 | 48 | 3.571 à 580 | 41 | 5.681 à 690 | 52 |
| 1.451 à 460 | 49 | 3.661 à 670 | 51 | 5.801 à 810 | 52 |
| 1.551 à 560 | 50 | 3.671 à 680 | 50 | 5.871 à 880 | 48 |
| 1.581 à 590 | 51 | 3.691 à 700 | 52 | 5.881 à 890 | 50 |
| 1.651 à 660 | 51 | 3.761 à 770 | 52 | 5.891 à 900 | 51 |
| 1.931 à 940 | 50 | 3.821 à 830 | 52 | 5.921 à 930 | 52 |
| 1.941 à 950 | 50 | 3.981 à 990 | 51 | 5.981 à 990 | 46 |
| 2.001 à 010 | 49 | 4.031 à 040 | 51 | 6.011 à 020 | 51 |
| 2.011 à 020 | 51 | 4.051 à 060 | 50 | 6.041 à 050 | 51 |
| 2.021 à 024 | 52 | 4.071 à 080 | 50 | 6.061 à 070 | 51 |
| 2.081 à 090 | 52 | 4.081 à 090 | 46 | 6.091 à 100 | 47 |
| 2.241 à 250 | 52 | 4.211 à 220 | 51 | 6.131 à 140 | 51 |
| 2.441 à 450 | 52 | 4.221 à 230 | 50 | 6.241 à 250 | 52 |
| 2.531 à 540 | 50 | 4.231 à 240 | 52 | 6.321 à 330 | 52 |
| 2.561 à 570 | 50 | 4.361 à 370 | 51 | 6.381 à 390 | 52 |
| 2.571 à 580 | 52 | 4.441 et 442 | 51 | 6.411 à 420 | 52 |
| 2.581 à 590 | 51 | 4.591 à 600 | 52 | 6.451 à 460 | 51 |
| 2.631 à 640 | 50 | 4.601 à 610 | 50 | 6.561 à 570 | 49 |
| 2.651 à 660 | 52 | 4.641 à 650 | 51 | 6.681 à 690 | 52 |
| 2.671 à 680 | 52 | 4.691 à 700 | 52 | 6.881 à 890 | 52 |
| 2.771 à 780 | 52 | 4.701 à 710 | 52 | 6.971 à 980 | 51 |
| 2.791 à 800 | 51 | 4.761 à 770 | 52 | | |

### CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF

SIÈGE SOCIAL: 72, RUE DE BELLECHASSE, A PARIS (7e)
Registre du commerce: Seine n° 279066 B.

*Obligations de 5.000 F 4 0/0 novembre 1945.*

**Septième amortissement du 1er novembre 1952.**

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, la société a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire à l'amortissement du 1er novembre 1952.

En conséquence, il n'y aura pas de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

# INDOCHINE

## EMPRUNT 3,5 0 0 1913

**Liste récapitulative des 590 numéros d'obligations amorties au tirage du 23 juillet 1952 (remboursables à partir du 15 septembre 1952) et des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.**

OBLIGATIONS DE 500 F

| NUMÉROS | DATES de remboursement. |
|---|---|
| 121 à 130 | 2/51 |
| 661 à 670 | 1/48 |
| 1.031 à 1.040 | 2/51 |
| 1.061 à 1.070 | 2/49 |
| 1.331 à 1.340 | 1/52 |
| 1.441 à 1.450 | 1/49 |
| 1.491 à 1.500 | 2/47 |
| 1.701 à 1.710 | 1/49 |
| 1.971 à 1.980 | 1/52 |
| 1.991 à 2.000 | 1/52 |
| 2.061 à 2.070 | 1/51 |
| 2.101 à 2.110 | 1/49 |
| 2.181 à 2.190 | 2/52 |
| 2.271 à 2.280 | 2/43 |
| 2.341 à 2.350 | 2/50 |
| 2.691 à 2.700 | 2/50 |
| 2.951 à 2.960 | 1/50 |
| 2.991 à 3.000 | 1/48 |
| 3.021 à 3.030 | 2/52 |
| 3.061 à 3.070 | 1/52 |
| 3.121 à 3.130 | 2/48 |
| 3.201 à 3.210 | 2/47 |
| 3.281 à 3.290 | 2/51 |
| 3.421 à 3.430 | 1/49 |
| 3.551 à 3.560 | 2/49 |
| 3.681 à 3.690 | 1/51 |
| 3.831 à 3.840 | 2/48 |
| 4.501 à 4.510 | 2/48 |
| 4.701 à 4.710 | 1/52 |
| 4.731 à 4.740 | 2/43 |
| 4.751 à 4.760 | 2/51 |
| 4.891 à 4.900 | 2/45 |
| 5.241 à 5.250 | 1/52 |
| 5.261 à 5.270 | 1/48 |
| 5.531 à 5.540 | 1/45 |
| 6.401 à 6.410 | 2/52 |
| 6.451 à 6.460 | 1/49 |
| 6.631 à 6.640 | 2/51 |
| 7.071 à 7.080 | 1/49 |
| 7.091 à 7.100 | 1/49 |
| 7.251 à 7.260 | 1/48 |
| 7.451 à 7.460 | 2/51 |
| 7.851 à 7.860 | 1/51 |
| 8.091 à 8.100 | 2/50 |
| 9.021 à 9.030 | 1/52 |
| 9.141 à 9.150 | 1/51 |
| 9.211 à 9.220 | 1/52 |
| 9.731 à 9.740 | 1/49 |
| 9.901 à 9.910 | 2/47 |
| 10.331 à 10.340 | 2/52 |
| 10.491 à 10.500 | 2/49 |
| 10.661 à 10.670 | 1/51 |
| 10.871 à 10.880 | 2/52 |
| 11.031 à 11.040 | 1/46 |
| 11.161 à 11.170 | 2/50 |
| 11.291 à 11.300 | 2/35 |
| 11.361 à 11.370 | 2/52 |
| 11.371 à 11.380 | 2/52 |
| 11.561 à 11.570 | 1/49 |
| 11.761 à 11.770 | 2/49 |
| 11.781 à 11.790 | 2/51 |
| 11.921 à 11.930 | 1/50 |
| 12.001 à 12.010 | 2/50 |
| 12.591 à 12.600 | 1/50 |
| 12.661 à 12.670 | 2/51 |
| 12.831 à 12.840 | 2/52 |
| 12.951 à 12.960 | 2/45 |
| 12.991 à 13.000 | 1/50 |
| 13.131 à 13.140 | 2/52 |
| 13.531 à 13.540 | 2/42 |
| 13.561 à 13.570 | 1/52 |
| 13.621 à 13.630 | 1/47 |
| 13.821 à 13.830 | 2/49 |
| 14.001 à 14.010 | 1/49 |
| 14.101 à 14.110 | 2/52 |
| 14.261 à 14.270 | 2/48 |
| 14.351 à 14.360 | 2/41 |
| 14.611 à 14.620 | 2/52 |
| 14.721 à 14.730 | 1/48 |
| 14.731 à 14.740 | 2/49 |
| 14.821 à 14.830 | 2/51 |
| 14.981 à 14.990 | 1/52 |
| 15.051 à 15.060 | 2/50 |
| 15.341 à 15.350 | 1/49 |
| 15.771 à 15.780 | 1/46 |
| 16.061 à 16.070 | 2/52 |
| 17.121 à 17.130 | 2/51 |
| 17.191 à 17.200 | 2/47 |
| 17.231 à 17.240 | 2/51 |
| 17.261 à 17.270 | 2/47 |
| 17.881 à 17.890 | 1/52 |
| 18.601 à 18.610 | 1/49 |
| 18.951 à 18.960 | 1/45 |
| 19.121 à 19.130 | 2/47 |
| 19.251 à 19.260 | 1/52 |
| 19.461 à 19.470 | 1/52 |
| 19.581 à 19.590 | 1/50 |
| 19.591 à 19.600 | 2/49 |
| 19.991 à 20.000 | 2/50 |
| 20.101 à 20.110 | 2/49 |
| 20.421 à 20.430 | 2/48 |
| 20.451 à 20.460 | 2/52 |
| 20.801 à 20.810 | 1/51 |
| 21.111 à 21.120 | 2/50 |
| 21.571 à 21.580 | 2/51 |
| 21.671 à 21.680 | 1/50 |
| 21.731 à 21.740 | 2/51 |
| 22.071 à 22.080 | 1/48 |
| 22.441 à 22.450 | 2/52 |
| 22.621 à 22.630 | 2/52 |
| 23.631 à 23.640 | 2/52 |
| 23.801 à 23.810 | 1/49 |
| 23.851 à 23.860 | 2/52 |
| 24.091 à 24.100 | 1/49 |
| 24.481 à 24.490 | 2/50 |
| 25.261 à 25.270 | 2/51 |
| 25.571 à 25.580 | 2/49 |
| 25.591 à 25.600 | 1/52 |
| 25.901 à 25.910 | 2/52 |
| 25.931 à 25.940 | 1/50 |
| 26.051 à 26.060 | 2/44 |
| 26.151 à 26.160 | 2/51 |
| 26.171 à 26.180 | 1/50 |
| 26.291 à 26.300 | 2/49 |
| 26.391 à 26.400 | 2/52 |
| 26.801 à 26.810 | 1/52 |
| 27.041 à 27.050 | 2/47 |
| 27.111 à 27.120 | 2/51 |
| 27.391 à 27.400 | 1/50 |
| 27.781 à 27.790 | 1/51 |
| 27.831 à 27.840 | 1/51 |
| 28.011 à 28.020 | 1/52 |
| 28.371 à 28.380 | 1/43 |
| 28.511 à 28.520 | 1/50 |
| 28.641 à 28.650 | 2/48 |
| 28.761 à 28.770 | 1/49 |
| 28.771 à 28.780 | 2/51 |
| 28.811 à 28.820 | 1/51 |
| 29.261 à 29.270 | 1/51 |
| 29.701 à 29.710 | 1/47 |
| 30.011 à 30.020 | 2/50 |
| 30.381 à 30.390 | 1/52 |
| 30.701 à 30.710 | 1/51 |
| 30.741 à 30.750 | 1/49 |
| 30.901 à 30.910 | 1/52 |
| 31.061 à 31.070 | 2/48 |
| 31.841 à 31.850 | 2/50 |
| 32.771 à 32.780 | 2/50 |
| 32.881 à 32.890 | 2/52 |
| 32.981 à 32.990 | 2/49 |
| 32.991 à 33.000 | 1/51 |
| 33.351 à 33.360 | 2/48 |
| 33.631 à 33.640 | 1/49 |
| 33.861 à 33.870 | 2/50 |
| 34.311 à 34.320 | 1/49 |
| 35.101 à 35.110 | 1/52 |
| 35.141 à 35.150 | 1/51 |
| 35.711 à 35.720 | 1/49 |
| 36.021 à 36.030 | 1/47 |
| 36.481 à 36.490 | 1/50 |
| 36.531 à 36.540 | 1/38 |
| 36.721 à 36.730 | 2/48 |
| 36.871 à 36.880 | 1/44 |
| 37.431 à 37.440 | 2/50 |
| 37.401 à 37.410 | 1/50 |
| 37.621 à 37.630 | 1/50 |
| 37.711 à 37.720 | 2/42 |
| 37.721 à 37.730 | 1/47 |
| 37.801 à 37.810 | 1/52 |
| 37.931 à 37.940 | 1/52 |
| 37.951 à 37.960 | 2/48 |
| 38.001 à 38.010 | 1/51 |
| 38.371 à 38.380 | 1/42 |
| 38.661 à 38.670 | 2/48 |
| 38.771 à 38.780 | 2/50 |
| 38.891 à 38.900 | 1/46 |
| 39.241 à 39.250 | 1/48 |
| 39.291 à 39.300 | 2/52 |
| 39.331 à 39.340 | 1/51 |
| 39.631 à 39.640 | 1/50 |
| 40.181 à 40.190 | 2/45 |
| 40.221 à 40.230 | 2/48 |
| 40.431 à 40.440 | 1/51 |
| 40.501 à 40.510 | 1/49 |
| 40.871 à 40.880 | 1/48 |
| 40.931 à 40.940 | 1/45 |
| 41.061 à 41.070 | 1/46 |
| 41.181 à 41.190 | 1/50 |
| 41.211 à 41.220 | 2/52 |
| 41.351 à 41.360 | 2/49 |
| 41.501 à 41.510 | 2/51 |
| 41.911 à 41.920 | 2/49 |
| 42.201 à 42.210 | 1/51 |
| 42.261 à 42.270 | 2/51 |
| 42.281 à 42.290 | 2/50 |
| 42.471 à 42.480 | 1/49 |
| 42.801 à 42.810 | 1/49 |
| 43.311 à 43.320 | 1/50 |
| 43.661 à 43.670 | 2/52 |
| 44.871 à 44.880 | 1/52 |
| 44.891 à 44.900 | 2/50 |
| 45.051 à 45.060 | 2/51 |
| 45.091 à 45.100 | 2/49 |
| 45.451 à 45.460 | 1/48 |
| 45.531 à 45.540 | 2/52 |
| 45.951 à 45.960 | 2/50 |
| 46.691 à 46.700 | 1/50 |
| 47.141 à 47.150 | 1/48 |
| 47.721 à 47.730 | 2/52 |
| 54.091 à 54.100 | 2/52 |
| 54.491 à 54.500 | 2/52 |
| 55.151 à 55.160 | 1/50 |
| 55.341 à 55.350 | 1/49 |
| 55.361 à 55.370 | 2/52 |
| 55.861 à 55.870 | 2/44 |
| 55.931 à 55.940 | 2/46 |
| 56.141 à 56.150 | 1/50 |
| 56.991 à 57.000 | 1/50 |
| 57.031 à 57.040 | 2/50 |
| 57.071 à 57.080 | 1/50 |
| 57.411 à 57.420 | 2/52 |
| 57.881 à 57.890 | 2/45 |
| 58.901 à 58.910 | 2/52 |
| 59.481 à 59.490 | 2/52 |
| 59.641 à 59.650 | 2/50 |
| 60.031 à 60.040 | 1/52 |
| 60.601 à 60.610 | 2/50 |
| 60.651 à 60.660 | 2/50 |
| 60.731 à 60.740 | 2/52 |
| 60.851 à 60.860 | 1/51 |
| 60.991 à 61.000 | 2/52 |
| 61.081 à 61.090 | 1/52 |
| 61.201 à 61.210 | 1/47 |
| 61.321 à 61.330 | 1/49 |
| 61.431 à 61.440 | 1/51 |
| 61.961 à 61.970 | 2/51 |
| 62.011 à 62.020 | 2/50 |
| 62.071 à 62.080 | 2/51 |
| 62.341 à 62.350 | 2/48 |
| 62.881 à 62.890 | 2/49 |
| 63.191 à 63.200 | 2/47 |
| 63.381 à 63.390 | 2/49 |
| 64.131 à 64.140 | 2/52 |
| 64.841 à 64.850 | 2/52 |
| 66.861 à 66.870 | 2/50 |
| 66.941 à 66.950 | 1/51 |
| 67.041 à 67.050 | 1/47 |
| 67.071 à 67.080 | 2/49 |
| 67.831 à 67.840 | 1/52 |
| 68.151 à 68.160 | 2/49 |
| 68.291 à 68.300 | 2/47 |
| 68.901 à 68.910 | 2/52 |
| 69.071 à 69.080 | 1/51 |
| 69.501 à 69.510 | 2/51 |
| 69.571 à 69.580 | 1/46 |
| 69.651 à 69.660 | 1/49 |
| 69.661 à 69.670 | 1/46 |
| 70.231 à 70.240 | 1/49 |
| 70.301 à 70.310 | 2/51 |
| 70.461 à 70.470 | 1/48 |
| 71.681 à 71.690 | 2/52 |
| 76.961 à 76.970 | 2/53 |
| 80.031 à 80.040 | 1/52 |
| 80.051 à 80.060 | 2/48 |
| 80.081 à 80.090 | 1/50 |
| 80.091 à 80.100 | 2/49 |
| 80.201 à 80.210 | 2/48 |
| 80.331 à 80.340 | 2/52 |
| 80.341 à 80.350 | 1/51 |
| 80.761 à 80.770 | 1/46 |
| 80.801 à 80.810 | 2/52 |
| 80.931 à 80.940 | 2/49 |
| 80.941 à 80.950 | 1/50 |
| 81.091 à 81.100 | 1/50 |
| 81.101 à 81.110 | 2/50 |
| 81.301 à 81.310 | 2/50 |
| 81.311 à 81.320 | 2/52 |
| 81.381 à 81.390 | 2/48 |
| 81.571 à 81.580 | 2/50 |
| 82.321 à 82.330 | 1/51 |
| 82.791 à 82.800 | 2/50 |
| 82.851 à 82.860 | 1/51 |
| 82.991 à 83.000 | 1/50 |
| 83.001 à 83.010 | 1/52 |
| 83.261 à 83.270 | 1/46 |
| 83.341 à 83.350 | 2/52 |
| 83.711 à 83.720 | 2/48 |
| 83.791 à 83.800 | 1/51 |
| 83.971 à 83.980 | 2/52 |
| 84.281 à 84.290 | 2/51 |
| 84.621 à 84.630 | 1/52 |
| 85.011 à 85.020 | 1/49 |
| 85.271 à 85.280 | 2/48 |
| 85.381 à 85.390 | 2/48 |
| 85.441 à 85.450 | 1/52 |
| 85.611 à 85.620 | 1/48 |
| 85.821 à 85.830 | 2/51 |
| 85.831 à 85.840 | 1/52 |
| 85.981 à 85.990 | 1/42 |
| 86.061 à 86.070 | 1/49 |
| 86.161 à 86.170 | 2/44 |
| 86.211 à 86.220 | 2/50 |
| 86.231 à 86.240 | 2/50 |
| 86.291 à 86.300 | 1/48 |
| 86.441 à 86.450 | 1/50 |
| 86.601 à 86.610 | 1/51 |
| 86.691 à 86.700 | 1/48 |
| 86.811 à 86.820 | 2/47 |
| 86.841 à 86.850 | 1/51 |
| 86.911 à 86.920 | 1/51 |
| 86.961 à 86.970 | 2/51 |
| 87.071 à 87.080 | 2/50 |
| 87.331 à 87.340 | 2/47 |
| 87.541 à 87.550 | 2/51 |
| 87.751 à 87.760 | 1/52 |
| 88.081 à 88.090 | 2/49 |
| 88.281 à 88.290 | 1/52 |
| 88.401 à 88.410 | 1/51 |
| 88.521 à 88.530 | 1/51 |
| 88.691 à 88.700 | 2/45 |
| 88.911 à 88.920 | 1/52 |
| 88.951 à 88.960 | 1/52 |
| 91.271 à 91.280 | 2/39 |
| 91.461 à 91.470 | 2/52 |
| 91.521 à 91.530 | 2/52 |
| 91.661 à 91.670 | 1/49 |
| 92.451 à 92.460 | 2/48 |
| 92.551 à 92.560 | 2/49 |
| 92.701 à 92.710 | 1/52 |
| 93.021 à 93.030 | 1/51 |
| 93.121 à 93.130 | 2/53 |
| 93.191 à 93.200 | 2/50 |
| 93.651 à 93.660 | 1/49 |
| 93.951 à 93.960 | 2/52 |
| 94.241 à 94.250 | 1/52 |
| 94.791 à 94.800 | 2/52 |
| 95.181 à 95.190 | 2/46 |
| 95.381 à 95.390 | 2/52 |
| 95.391 à 95.400 | 2/48 |
| 95.431 à 95.440 | 2/49 |
| 95.451 à 95.460 | 1/49 |
| 95.491 à 95.500 | 2/45 |

| NUMÉROS | DATES de remboursement. | NUMÉROS | DATES de remboursement. |
|---|---|---|---|
| 95.531 à 95.540 | 2/48 | 101.931 à 101.940 | 2/51 |
| 95.701 à 95.710 | 1/52 | 102.181 à 102.190 | 1/51 |
| 95.711 à 95.720 | 2/47 | 102.261 à 102.270 | 2/46 |
| 95.951 à 95.960 | 2/48 | 102.521 à 102.530 | 2/48 |
| 95.961 à 95.970 | 1/51 | 102.571 à 102.580 | 2/50 |
| 96.091 à 96.100 | 1/48 | 102.691 à 102.700 | 2/50 |
| 96.101 à 96.110 | 2/51 | 102.761 à 102.770 | 2/43 |
| 96.221 à 96.230 | 2/52 | 102.941 à 102.950 | 2/40 |
| 96.481 à 96.490 | 2/51 | 102.961 à 102.970 | 1/44 |
| 96.891 à 96.900 | 2/47 | 103.581 à 103.590 | 2/52 |
| 97.461 à 97.470 | 1/52 | 103.951 à 103.960 | 2/52 |
| 97.521 à 97.530 | 1/52 | 104.251 à 104.260 | 2/47 |
| 97.631 à 97.640 | 2/52 | 104.801 à 104.810 | 2/52 |
| 98.081 à 98.090 | 2/52 | 105.161 à 105.170 | 1/48 |
| 98.231 à 98.240 | 1/52 | 105.451 à 105.460 | 2/50 |
| 98.471 à 98.480 | 1/47 | 106.171 à 106.180 | 1/44 |
| 98.561 à 98.570 | 2/46 | 106.281 à 106.290 | 2/52 |
| 99.141 à 99.150 | 2/19 | 106.821 à 106.830 | 2/51 |
| 99.171 à 99.180 | 1/48 | 106.981 à 106.990 | 2/46 |
| 99.421 à 99.430 | 1/47 | 107.281 à 107.290 | 1/52 |
| 99.561 à 99.570 | 2/45 | 107.331 à 107.340 | 2/48 |
| 99.901 à 99.910 | 2/51 | 107.541 à 107.550 | 1/48 |
| 100.491 à 100.500 | 1/45 | 107.881 à 107.890 | 1/50 |
| 100.631 à 100.640 | 1/49 | 107.911 à 107.920 | 1/52 |
| 100.721 à 100.730 | 2/52 | 108.201 à 108.210 | 2/40 |
| 100.731 à 100.740 | 1/49 | 108.621 à 108.630 | 1/46 |
| 100.951 à 100.960 | 1/52 | 108.741 à 108.750 | 2/51 |
| 101.131 à 101.140 | 2/49 | 109.051 à 109.060 | 2/42 |
| 101.191 à 101.200 | 1/48 | 109.491 à 109.500 | 2/50 |
| 101.391 à 101.400 | 1/44 | 110.031 à 110.040 | 1/52 |
| 101.471 à 101.480 | 2/52 | 110.261 à 110.270 | 1/52 |
| 101.781 à 101.790 | 2/50 | 110.301 à 110.310 | 1/49 |
| 101.831 à 101.840 | 2/49 | 110.461 à 110.470 | 2/41 |
| 101.851 à 101.860 | 2/50 | 110.951 à 110.960 | 2/52 |

## CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS (9e)
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS 3 3/4 0/0 1945 DE 5.000 F
DE LA
**Société de transport d'énergie de l'Ouest (S. T. E. L. O.)**

### LISTE NUMERIQUE

**Des obligations amorties au tirage du 7 juillet 1952 et remboursables à partir du 1er août 1952 à 5.000 F;**

**Des obligations amorties au tirage antérieur parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|
| 201 à 210 | 52 | 2.481 à 490 | 46 | 3.581 à 590 | 52 |
| 311 à 350 | 52 | 2.621 à 630 | 52 | 3.631 à 640 | 52 |
| 921 à 930 | 52 | 2.821 à 830 | 52 | 4.651 à 660 | 52 |
| 1.081 à 090 | 52 | 2.931 à 940 | 52 | 4.761 à 770 | 52 |
| 1.351 à 360 | 52 | 3.241 à 250 | 52 | | |

# BILANS DE SOCIÉTÉS

## L'URBAINE-CAPITALISATION

Additif au *Journal officiel* du 30 juillet 1952: page 7768, état A-5, à la dernière ligne du tableau: « Récapitulation générale des valeurs mobilières et immobilières », ajouter: « arrondi en milliers de francs par suppression des derniers chiffres ».

# DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mlle Halina Gliksman, née à Montpellier (Hérault) le 20 juin 1915, et demeurant à Paris, 1, rue du Printemps, introduit une demande auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Glimet

# DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

26 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Saint-Hubert du Segala.** But: pratique de la chasse. Siège social: mairie de Calviac.

28 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **La Boule carrée.** But: développement du sport des boules. Siège social: café Puchou, Bazillac.

29 juillet 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **L'Auvergnate.** But: rechercher et vulgariser les chants et danses d'Auvergne, remettre en honneur les vieilles coutumes pittoresques de notre province. Siège social: Chez M. Redon, 11, rue de la Rochefoucauld, Clermont-Ferrand.

31 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Université populaire d'Ain-Temouchent.** But: prolonger sur la jeunesse l'action éducatrice de l'école; permettre aux adultes déjà en possession d'un métier d'accroître leurs connaissances professionnelles, pour le cas échéant, améliorer leur situation, et, d'une façon générale, favoriser une diffusion plus vaste de la culture. Siège social: école Pierre-Combe, Aïn-Temouchent.

31 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Vincent d'Indy.** But: diffusion de son œuvre, conservation de son enseignement. Siège social: 3, rue Boissonade, Paris.

1er août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Société de secours en montagne de Samoens.** But: assurer dans les meilleures conditions possibles le sauvetage et la recherche des personnes égarées ou victimes d'un accident de montagne ou de ski. Siège social: syndicat d'initiative de Samoens.

1er août 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association nationale des juges de paix suppléants** transfère son siège social du 20, place Saint-Georges au 3, boulevard du Palais, Paris, et modifie ses statuts.

4 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Chamant.** But: aide, soutien et entretien des relations entre élèves, parents et amis de l'école. Siège social: école de Saint-Chamant.

4 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **L'Enfance heureuse.** But: faire de l'école une vraie maison des petits enfants, accueillante, joyeuse, et venir en aide aux enfants malheureux. Siège social: rue Jules-Ferry, Montmorillon.

5 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Maison départementale de la famille de la Vienne.** But: gérer les services de la Maison de la famille. Siège social: 11, rue Th.-Renaudot, Poitiers.

9 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **L'Echo du Mirantin.** But: grouper amicalement les personnes connaissant la musique; initiation des jeunes à la musique Siège social: mairie de Queige.

9 août 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Sports et loisirs des employés de la sécurité sociale.** But: pratique des exercices physiques et des sports; éducation de ses membres et utilisation de leurs loisirs. Siège social: sécurité sociale, 3, rue Pohet, Saint-Brieuc.

11 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **La Ravenotte.** But: protection du gibier et son repeuplement; répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: M. Chipon, hôtel de la Poste, rue de la Libération, Petite-Raon.

12 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Rallye de la Brosse.** But: repeuplement, protection et conservation du gibier; destruction des nuisibles et répression du braconnage. Siège social: mairie de Russurel.

13 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **La Ligne de mire.** But: pratique sportive du tir à la carabine. Siège social: les Fourneaux, Gerbepal.

18 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Association cultuelle musulmane d'éducation et d'instruction.** But: répandre parmi les filles et garçons de la commune des services civils, l'instruction et l'éducation arabes et islamiques. Siège social: à la Médersah, à Tikssarine, douar Ras Tala Tinzar, commune mixte du Guergour.

19 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Entente républicaine et sociale.** But: création de comités étudiant les questions économiques et sociales. Siège social: 30, place Charles-VII, Poitiers.

20 août 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Le Réveil de Saint-Martin-Belle-Roche et de Saint-Jean-le-Priche.** But: répression du braconnage; repeuplement du gibier; protection des récoltes et des propriétés. Siège social: mairie de Saint-Martin-Belle-Roche.

20 août 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Groupe local des Vaillants et Vaillantes de Clamart** transfère son siège social du 56, avenue Jean-Jaurès, Clamart, au 20, rue des Platanes, Clamart.
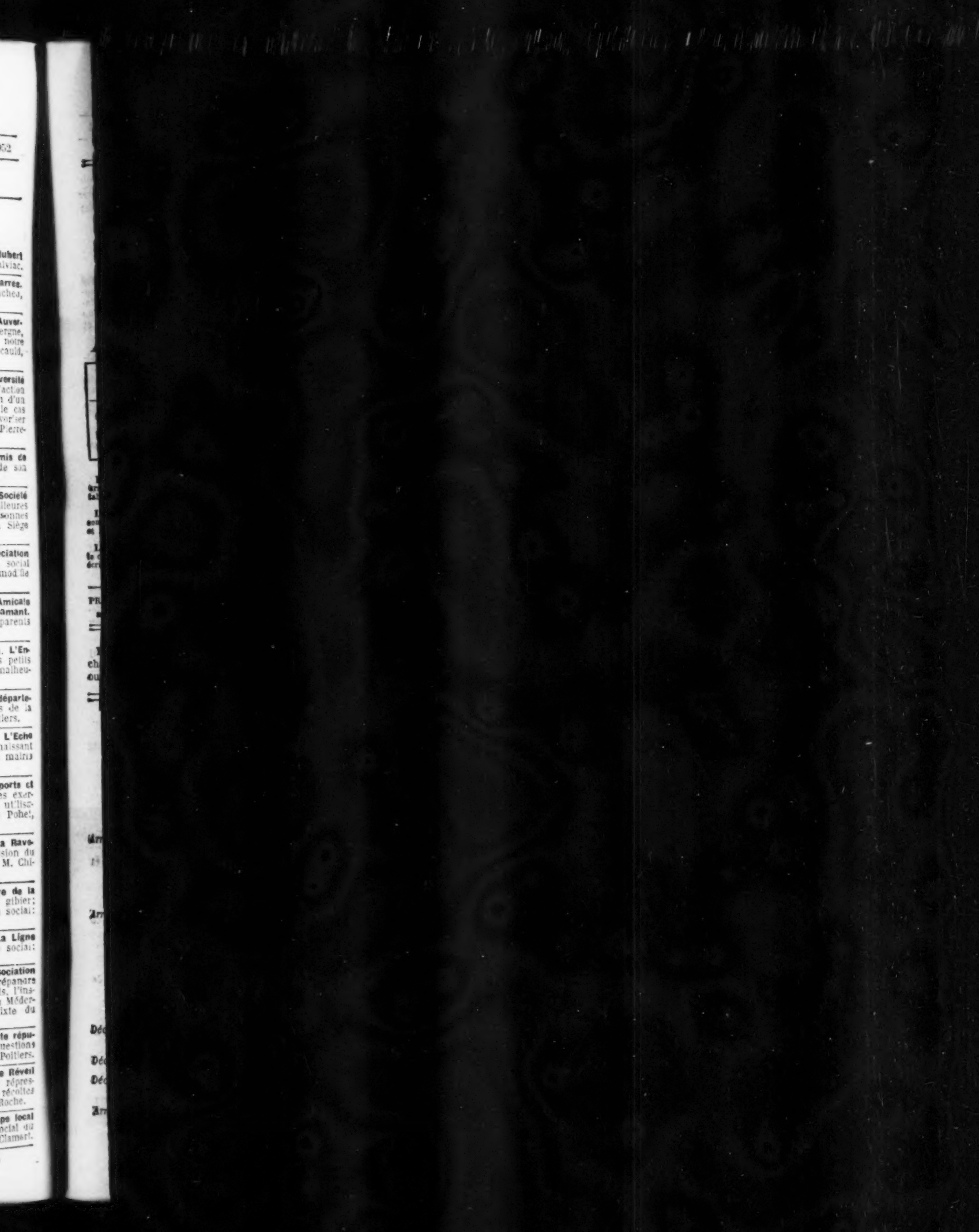
Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.